



Parc national
de forêts

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023





ÉDITO

L'année 2023 a vu la poursuite de la mise en place de l'établissement public du Parc national de forêts, notamment avec la production de documents stratégiques structurant son action pour les cinq ans qui viennent. Ainsi après un important travail participatif, le premier contrat d'objectif et de performance (COP) a été établi ainsi que la première stratégie scientifique du Parc national. Ces deux documents cadre ont été adoptés par le Conseil d'administration le 16 novembre 2023 offrant au Parc national de forêts une feuille de route établissant les priorités de son action pour les cinq ans à venir.

L'année 2023 a également été marquée par le lancement et la poursuite de plusieurs projets d'équipements structurants pour l'accueil du public : l'inauguration des quatre « portes de Cœur » prévues à la charte, la réalisation d'une grande boucle équestre équipée de haltes et le lancement du projet de sentier de grande randonnée de pays avec un financement du Cerema dans la cadre de l'appel à projets « sentiers de Nature ». Un important travail se poursuit avec les acteurs du territoire pour la mise en tourisme du Parc national de forêts. Des liens sont maintenant établis avec des acteurs situés hors Parc national afin de construire les synergies qui bénéficieront à tous.

La communication du Parc national est au service du territoire et de son développement. Le site « rando forêts » disponible depuis le 1^{er} juillet 2023 offre à tous les amateurs de promenade ou de randonnée toutes les informations nécessaires pour organiser un périple à pieds, à vélo ou à cheval dans le Parc national.

La visite de madame la Première ministre et de cinq ministres du Gouvernement à l'occasion de la fête de la Nature a mis le territoire en lumière, tout comme d'ailleurs de nombreux événements auxquels le Parc national de forêts s'associe : Festival Nuit des forêts, journées internationales des forêts, atlas de biodiversité communales, aires terrestres éducatives, etc. Toutes ces initiatives contribuent à une meilleure appropriation du Parc national par ses habitants et visiteurs.

Ce rapport annuel 2023, même s'il n'est pas exhaustif, met en évidence les très nombreuses actions engagées par le Parc national de forêts et ses premiers résultats.

Nicolas Schmit
Président du Conseil d'administration

Philippe Puydarrieux
Directeur



SOMMAIRE

Une année au Parc national de forêts : quelques dates marquantes	6
FOCUS : L'adoption du premier Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) du Parc national de forêts pour la période 2024-2028.....	8
#1 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES PATRIMOINES, DES ACTIVITÉS HUMAINES ET DE LEURS INTERACTIONS ..	11
L'écriture de la première stratégie scientifique du Parc national	
Connaissance des enjeux de conservation d'espèces protégées nicheuses en Cœur du Parc national de forêts (faune aviaire et chiroptères)	
Lancement des 3 projets FEDER	
Réalisation d'un diagnostic de la pollution lumineuse	
Réalisation d'un inventaire des espèces à enjeux	
#2 PRÉSERVER ET RESTAURER LES PATRIMOINES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.....	19
Valorisation du patrimoine bâti	
Valorisation du patrimoine archéologique	
Bilan de l'activité de régulation en Réserve intégrale pour la saison 2022-2023	
De nouveaux aménagements pour valoriser et protéger les patrimoines du Parc national	
Une troisième zone de quiétude pour le brâme du cerf	
Missions régaliennes de police administrative du Parc national de forêts	
#3 ACCOMPAGNER LES FILIÈRES EXISTANTES ET INCITER À L'INNOVATION POUR UNE RURALITÉ VIVANTE	29
Appel à projets 2023 – Bilan	
Bilan marque <i>Esprit parc national - forêts</i>	
Les journées « Inspiration forêts »	
Le tourisme durable	
L'agriculture durable	
#4 FAVORISER L'ENGAGEMENT SUR UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE ET RECONNU.....	37
La stratégie de communication du Parc national de forêts	
Des aires terrestres éducatives (ATE) au service d'une pédagogie de la nature	
De nouveaux aménagements structurants	
Lancement des Atlas de biodiversité communale (ABC)	
Le beau livre du Parc national de forêts	
Une année riche en évènements !	
Focus : Nuits des Forêts	
Focus : Programme d'animation estivale	
Déploiement de la boutique	
Dispositif « la Ville à Joie »	
Le soutien aux initiatives culturelles	
#5 LA GOUVERNANCE PARTAGÉE DU PARC NATIONAL DE FORÊTS.....	51
Bilan des travaux du Conseil d'administration	
Bilan d'activité du Conseil scientifique (CS) du Parc national	
Bilan d'activité du Conseil économique social et culturel (CESC) du Parc national	
Conférences des maires	
#6 VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	57
Visite officielle	
Contribution du Parc national de forêts à la vie du collectif des parcs nationaux français	
Le Parc national de forêts à l'international	
Le budget	
Ressources humaines	
L'établissement public du Parc national œuvre pour l'égalité professionnelle entre hommes et femmes	
Missions mutualisées avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et avec l'Office National des Forêts (ONF)	

UNE ANNÉE AU PARC NATIONAL DE FORÊTS : QUELQUES DATES MARQUANTES

Janvier

LANCEMENT DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC)

Sur le territoire du Parc national de forêts, Vals-des-Tilles et Colmier-le-Haut sont les deux premières communes volontaires qui ont engagé la réalisation d'un atlas de biodiversité communale.



Mars

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS

Pour célébrer les forêts de son territoire, le Parc national a proposé un large panel d'animations, ainsi qu'un concours à destination des écoles du territoire. Les élèves ont été créatifs dans la conception d'œuvres plastiques et de poèmes qui nous ont fait voyager sur le thème des « trésors de la forêt ».



Février

LA FAMILLE DES BÉNÉFICIAIRES DE LA MARQUE ESPRIT PARC NATIONAL - FORÊTS S'AGRANDIT !

Suite aux audits menés par l'équipe du Parc national et aux commissions d'attribution de la marque, le réseau *Esprit parc national* s'est étoffé de 10 nouveaux bénéficiaires !



Avril

INAUGURATION DES PORTES DE CŒUR EN FORÊT DE CHÂTILLON

Quatre portes de Cœur ont été érigées sur le territoire du Parc national, à Arc-en-Barrois, Auberive, Chalmessin et Châtillon-sur-Seine. Cet engagement de la Charte a ainsi été tenu.



Mai

LA PREMIÈRE MINISTRE ELISABETH BORNE EN VISITE EN FORÊT DE CHÂTILLON POUR « LA FÊTE DE LA NATURE »



Le 26 mai 2023, la Première ministre Elisabeth Borne est venue célébrer la « fête de la Nature » sur notre territoire, dans le Châtillonnais, pour parler biodiversité et protection de l'environnement, accompagnée des ministres Christophe Béchu et Marc Fresneau, des secrétaires d'État Sarah El Haïri et Bérangère Couillard et du Commissaire européen à l'environnement Virginijus Sinkevičius.



Juin

QUATRIÈME ÉDITION DU FESTIVAL « NUITS DES FORÊTS »

Du 9 au 18 juin, le Parc national de forêts s'est à nouveau mobilisé pour le festival « Nuits des Forêts » en accueillant concerts, déambulations théâtrales, projections en plein-air et autres sorties naturalistes, à la nuit tombée ou au crépuscule, pour des expériences intimes et immersives.



Octobre

LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS EN VISITE SUR NOTRE TERRITOIRE

Le Parc national de forêts a accueilli le séminaire des directions des onze parcs nationaux afin d'échanger autour de sujets communs. C'était l'occasion d'inaugurer une exposition sur les parcs nationaux français que vous pouvez toujours admirer à Arc-en-Barrois, devant le siège du Parc national de forêts.

Novembre

SORTIE DU BEAU LIVRE « PARC NATIONAL DE FORÊTS, MONUMENT DE NATURE »

Cet ouvrage de plus de 200 photos est un beau livre qui réunit les photographies d'Éric Girardot, photographe du territoire, et les textes de Philippe Puydarrieux, directeur du Parc national de forêts.



Juillet-Août

MISE EN LIGNE DU SITE INTERNET « RANDO FORÊTS »

Pour que les amoureux de nature puissent préparer au mieux leur séjour et leurs randonnées sur notre territoire d'exception, le site Internet « Rando forêts » a été mis en ligne le 1er juillet 2024.

Décembre

UNE BOUTIQUE POUR LE PARC NATIONAL

La boutique du Parc national est opérationnelle et propose une collection de cadeaux créée par le Parc national de forêts et ses partenaires. Conçus sur le territoire du Parc national ou en France, ces articles mettent en lumière des entreprises françaises dynamiques et innovantes !

Septembre

SORTIES « BRÂME DU CERF »

La fin de l'été a été marquée par le brâme du cerf, que vous avez été nombreux et nombreuses à découvrir. Six sorties encadrées vous ont été proposées pour l'écoute nocturne et hors du temps du roi des forêts !





© Romaric Leconte

FOCUS : L'ADOPTION DU PREMIER CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) DU PARC NATIONAL DE FORÊTS POUR LA PÉRIODE 2024-2028

En 2023, l'ensemble des parcs nationaux français devaient renouveler leur Contrat d'objectifs et de performance (COP), signé entre l'État et chacun des établissements publics. Ce document est établi pour une période de 5 ans, courant de 2024 à 2028. Il établit une feuille de route pour chaque parc national et ses priorités d'action.

Le Parc national de forêts se soumettait pour la première fois à cet exercice. Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2023 sur un mode participatif afin d'impliquer les personnels de l'établissement public. Un atelier a notamment été organisé en interne pour définir avec les personnels les priorités du Parc national pour les cinq ans à venir sur la base des mesures et actions prévues à la charte. Ainsi le document produit est cohérent avec la charte, le projet de long terme du territoire.

Un travail a également été mené avec les autres parcs nationaux autour de la définition d'indicateurs de suivi communs. La définition d'un socle de base est importante pour disposer d'une vue d'ensemble de l'apport du réseau des parcs nationaux français à l'atteinte des objectifs de biodiversité et de protection des patrimoines définis dans les différentes stratégies du Gouvernement, notamment la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP).

Le Contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration le 16 novembre 2023, et les indicateurs lors de la séance du 14 mars 2024.

LE COP2024-2028 SE DÉCLINE AUTOUR DE 6 AXES COMMUNS À L'ENSEMBLE DES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS :

1

Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines, au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation

Exemple : faire vivre la stratégie du Parc national de forêts / massifier le déploiement des ABC / s'inscrire dans des programmes scientifiques forestiers régionaux ou nationaux .

2

Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique

Exemple : Conduire un bilan de vulnérabilité de nos écosystèmes forestiers au changement climatique et construire un plan d'adaptation / consolider la Charte en précisant la réglementation quand cela est nécessaire / déployer des plans d'action sur les zones à forts enjeux de conservation.

3

Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement soutenable

Exemple : préparer le territoire au retour des grands prédateurs / structurer le réseau des acteurs touristiques autour d'un message commun / opérationnaliser un système de partage de l'espace.

4

Faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics

Exemple : déployer les ATE / Structurer l'itinérance au sein du Parc national de forêts / déployer les boutiques du Parc national .

5

Contribuer aux politiques de développement durable et de biodiversité

Exemple : Mener à bien l'évaluation intermédiaire / améliorer la communication autour de la Charte / obtenir la labellisation de notre territoire.

6

Gérer l'établissement public

Exemple : renforcer la communication interne / diversifier les sources de financement / construire un réseau de gardes-moniteurs plus conséquent.





1

**AMÉLIORER
LA CONNAISSANCE DES
PATRIMOINES, DES ACTIVITÉS
HUMAINES ET DE LEURS
INTERACTIONS**

L'ÉCRITURE DE LA PREMIÈRE STRATÉGIE SCIENTIFIQUE DU PARC NATIONAL

La première stratégie scientifique du Parc national de forêts a été construite en collaboration étroite avec le Conseil scientifique pour la période 2024-2028. Cette stratégie vient compléter le Contrat d'objectifs et de performance dont elle constitue le volet scientifique.

Cette stratégie scientifique répond à 3 ambitions :

1. Contribuer à la gestion conservatoire du Cœur et à la gestion soutenable de l'aire d'adhésion avec un focus sur la connaissance des pressions s'exerçant sur les différentes familles de patrimoines ;
2. Servir à la notoriété du Parc national de forêts en contribuant aux programmes de connaissance supra-territoriaux et en communiquant sur les résultats obtenus sur le territoire ;
3. Appuyer le développement territorial en évaluant les politiques publiques mises en œuvre, l'efficacité de la gestion, et le niveau de sensibilisation des acteurs et des citoyens.

Le cadre conceptuel adopté est celui du socio-écosystème qui met en valeur la relation entre la Nature et l'humain, en tenant compte de la présence de ce dernier dans la constitution et le fonctionnement des écosystèmes.

La stratégie s'articule autour de 6 objectifs de long terme :

- Compléter l'état des lieux du Parc national ;
- Observer les dynamiques à l'œuvre ;
- Améliorer la compréhension du fonctionnement des socio-écosystèmes du Parc national ;
- Harmoniser, structurer et mettre à disposition les données ainsi que l'information scientifique ;
- Faciliter la réalisation de recherches scientifiques sur le territoire du Parc national ;
- Communiquer et valoriser l'information scientifique.

Chacun de ces objectifs de long terme se décline ensuite en objectifs opérationnels.

CONNAISSANCE DES ENJEUX DE CONSERVATION D'ESPÈCES PROTÉGÉES NICHEUSES EN CŒUR DU PARC NATIONAL DE FORÊTS (FAUNE AVIAIRE ET CHIROPTÈRES)

En 2023, le Parc national de forêts a conduit une première étude afin de synthétiser les connaissances disponibles sur plusieurs espèces protégées à forts enjeux de conservation comme la Cigogne noire, le Milan royal, l'Autour des palombes ou encore les chiroptères forestiers. Cette étude a permis de poser sur la carte de l'aire optimale d'adhésion du Parc national les domaines de l'aire d'habitat des ces espèces nicheuses en Cœur de Parc national et donc les solidarités écologiques à activer entre le Cœur et l'aire optimale d'adhésion pour une meilleure conservation de ces espèces.

Ce travail doit permettre d'éclairer les décideurs et acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte des habitats de ces espèces protégées ainsi que des périodes sensibles (reproduction, migration) au regard du développement de certaines activités.

Cette étude a été présentée pour information au Conseil d'administration le 16 novembre 2023.





© Florian Burtin



LANCEMENT DES 3 PROJETS FEDER

En 2023, le Parc national a été lauréat de l'appel à projet « Biodiversité » lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du déploiement des fonds européens FEDER. Dans ce cadre, trois projets de recherche et d'amélioration des connaissances ont pu être financés.

1 - ÉTUDE DES ESPÈCES À ENJEUX DE CONSERVATION DU PARC NATIONAL DE FORÊTS

Cette étude des espèces à enjeux majeurs de conservation va se focaliser plus précisément sur l'avifaune forestière (Cigogne noire, Autour des palombes et Chouette de Tengmalm), les chiroptères forestiers, la faune entomologique, la flore et la faune des bords de routes et sur certaines espèces emblématiques de flore ou de fonge comme le Sabot de Vénus, la Ligulaire de Sibérie ou encore le Lichen pulmonaire.

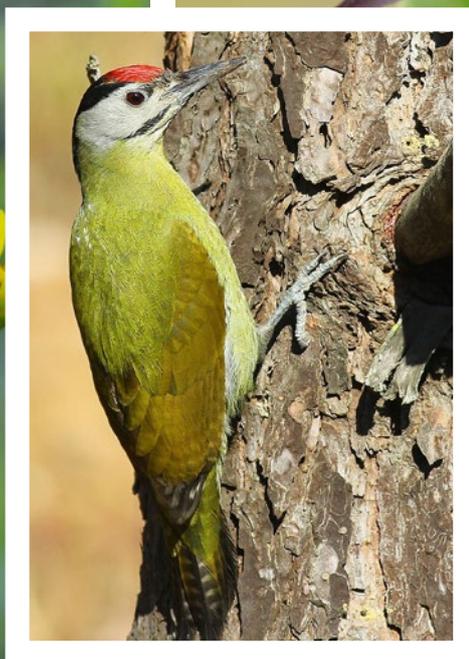
Pour chacune de ces espèces ou chacun de ces groupes d'espèces, le projet vise à améliorer leur état de conservation en :

- Capitalisant sur la connaissance acquise et en la complétant si nécessaire par de nouvelles phases de suivi ou d'inventaires ;
- Proposant des mesures de réduction des pressions, de gestion conservatoire et de restauration des habitats ;
- Menant des actions de sensibilisation auprès des différents publics.





© Olivier Pellerin



© Olivier Pellerin

2 - ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'ACTIONS PLURIANNUEL PORTANT SUR LA CONNAISSANCE, LA PROTECTION ET LA VALORISATION DES MILIEUX PRAIRIAUX

L'objectif de cette étude est de travailler sur les prairies permanentes, réservoirs de biodiversité, qui couvrent actuellement presque 23 000 hectares sur le Parc national de forêts mais qui sont soumises à de nombreuses pressions. Le projet répond à trois objectifs :

- Améliorer les connaissances scientifiques et techniques sur la biodiversité et la gestion des prairies permanentes avec la réalisation d'études approfondies sur le fonctionnement et la potentialité de ces milieux. Un dispositif de suivi à long terme sera mis en place ;
- Concevoir des outils opérationnels pour les éleveurs et les gestionnaires de prairies pour qu'ils soient informés des caractéristiques et de la valeur de leurs milieux. Cela leur permettra d'orienter leur gestion vers des méthodes plus intégrées et respectueuses de la biodiversité ;
- Valoriser les connaissances acquises et les savoir-faire des gestionnaires avec des actions de sensibilisation à destination du grand public.

3 - ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC DES MASSIFS FORESTIERS DU PARC NATIONAL QUANT À LEUR RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'élaboration de ce diagnostic sera suivie d'un plan d'adaptation qui permettra d'intégrer les effets des changements climatiques dans la gestion des forêts du territoire.

Le projet s'appuie en particulier sur la méthodologie Natur'Adapt développée par le réseau de Réserves naturelles de France (RNF). Il s'agit d'une méthodologie participative qui permet à la fois d'élaborer le diagnostic de vulnérabilité et de co-construire un plan d'adaptation partagé avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce projet s'accompagne également d'actions de valorisation spécifiques qui permettront de diffuser les résultats auprès du grand public mais aussi des propriétaires forestiers et des différents gestionnaires. L'enjeu est de disposer de solutions concrètes et mobilisables afin de renforcer la résilience des forêts du territoire face aux changements climatiques.

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Le Parc national a réalisé en 2023 un diagnostic de la pollution lumineuse. Cette démarche s'inscrit dans un projet de plus long terme qui vise à faire reconnaître la qualité du ciel étoilé du territoire par la labellisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE). Il s'agit d'un enjeu important pour le Parc national puisque la pollution lumineuse a des effets nuisibles sur notre environnement et sur la biodiversité.

Qu'est-ce la labellisation RICE ? Cette labellisation est délivrée par l'International Dark Sky Association et a pour but de reconnaître l'existence de territoires où des mesures sont prises afin de réduire la pollution lumineuse. Ce label récompense la qualité

exceptionnelle du ciel étoilé. Il existe actuellement 5 territoires labellisés RICE en France dont plusieurs parcs nationaux.

Le rapport issu du diagnostic de la pollution lumineuse identifie plusieurs pistes d'actions qui permettront au Parc national d'être candidat à cette labellisation. Le travail des équipes va se concentrer sur les communes et les sources d'éclairage qui sont les plus proches du Cœur afin de favoriser la création d'un continuum de ciel sombre sur cette zone. Ces actions seront menées en collaboration avec nos différents partenaires et les collectivités locales.

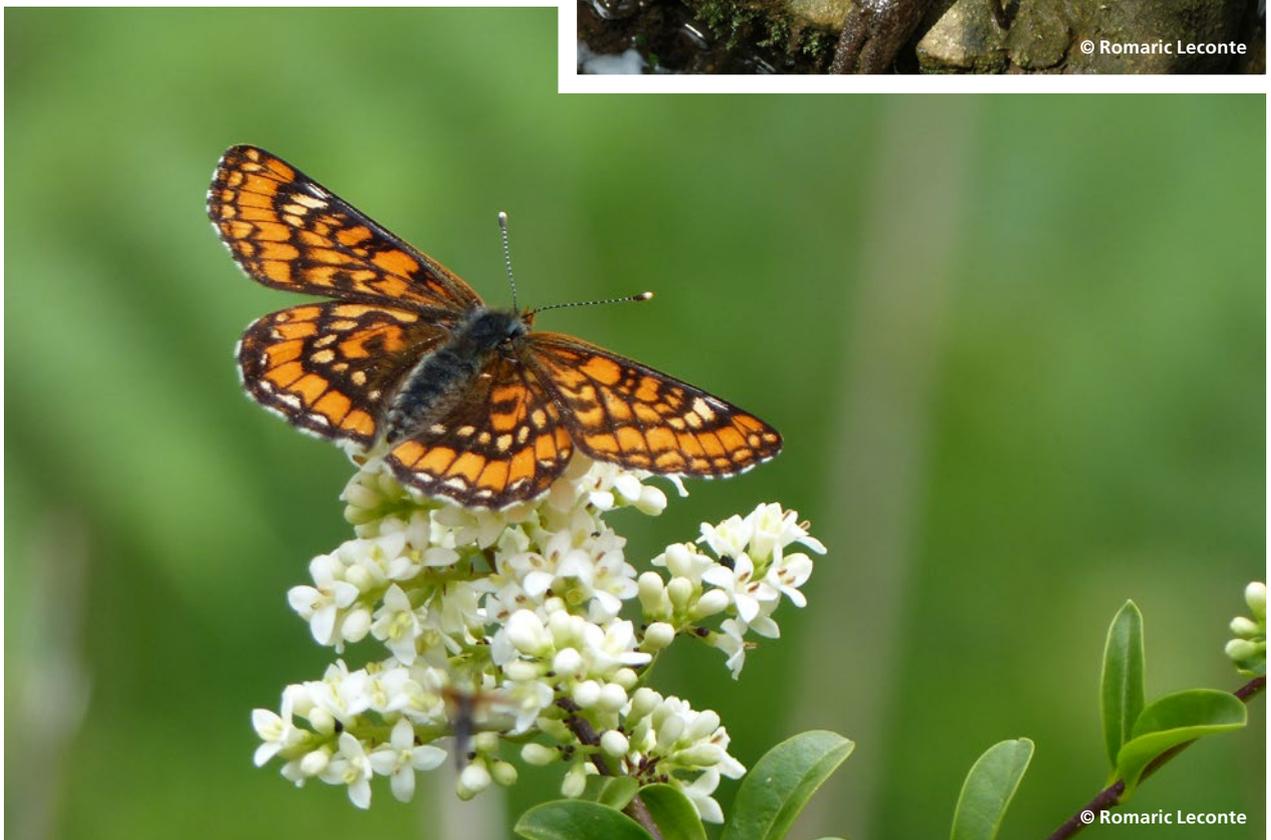
RÉALISATION D'UN INVENTAIRE DES ESPÈCES À ENJEUX

Le Parc national de forêts a établi une première liste des espèces faunistiques à enjeux du territoire. Trois types d'enjeux ont été pris en compte pour établir cette liste d'espèces :

- Les enjeux de conservation ont été identifiés en recourant à une méthodologie scientifique et automatisable. Elles concernent les groupes d'espèces les mieux documentés pour lesquelles nous disposons des informations sur la répartition ou qui sont notamment présentes sur les listes rouges de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Pour ces enjeux, le niveau de hiérarchisation a été défini en fonction de la vulnérabilité de l'espèce et de la responsabilité du Parc national vis-à-vis de cette espèce. Des critères additionnels d'habitat, d'isolat et de génétique ont aussi été pris en compte.
- Les enjeux socio-économiques qui concernent les espèces qui par leur présence ont une incidence significative sur la société ou l'économie. Ces enjeux sont propres au territoire d'étude et ont conduit à une hiérarchisation des espèces entre un niveau fort, moyen ou faible.
- Les enjeux scientifiques qui sont basés sur la stratégie scientifique du Parc national. Là aussi une hiérarchisation en 3 niveaux a été retenue.

Cette méthodologie de classement des espèces a permis de faire ressortir des pistes de travail, qui sont notamment réutilisées dans le cadre de la mission FEDER sur les espèces à enjeux. Parmi les neuf espèces à enjeux majeurs de conservation, on retrouve la cigogne noire, l'écrevisses à pieds blancs, la grande cyclade (un mollusque de rivière) et cinq espèces de papillons. Dans les espèces à forts enjeux socio-économiques, on retrouve le cerf élaphe, le sanglier, le loup gris ou encore l'écrevisse de Californie (espèce exotique envahissante). Le lynx quant à lui ressort comme étant une espèce à fort enjeux scientifiques. Ainsi sur les 2228 espèces de faune, inscrites à l'inventaire national du patrimoine naturel et présentes dans le Parc national, une cinquantaine présente des enjeux nécessitant une attention particulière.

Une cinquantaine d'espèces de faune présente des enjeux nécessitant une attention particulière.





2

**PRÉSERVER ET RESTAURER
LES PATRIMOINES POUR
LES GÉNÉRATIONS FUTURES**



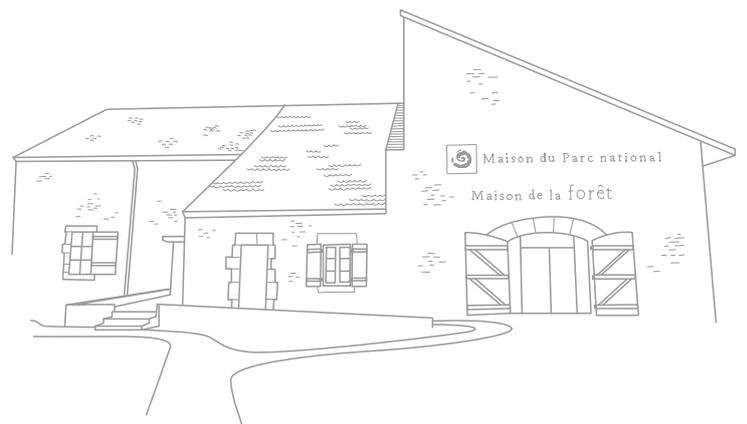
© Région Grand Est

VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI

Le travail engagé l'année précédente sur les toitures en laves calcaires s'est poursuivi en 2023 avec l'apport de nouvelles données.

Ce projet s'est également vu enrichi par un important travail de valorisation porté conjointement par le Parc national et les deux régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. Ce chantier a permis la conception d'une exposition « Des pierres sur nos toits dans le Parc national de forêts ». Composée de 11 roll-up, cette exposition a vocation à voyager sur le territoire du Parc national pour être accessible au plus grand nombre sur toute l'année 2024.

Elle sera notamment exposée au collège de Châteauvillain, à l'Office de Tourisme du Pays Chatillonnais, à la Maison du Parc national et de la Forêt de Leuglay à la mairie d'Arc-en-Barrois ou encore à la mairie de La Chaume.





© Rozenn Krebel



VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

En 2023 les données récoltées par la technique LiDAR ont pu être valorisées à travers trois évènements :

- La réalisation d'un atelier jeune public à l'occasion des journées européennes de d'archéologie auprès de la classe de CM1 du groupe scolaire Jules Verne de Châteauvillain, en lien avec la conseillère Sciences de l'Éducation nationale.
- La réalisation d'un atelier grand public, en salle, à l'occasion des journées européennes de l'archéologie.
- L'organisation d'une conférence scientifique, sous la forme d'une intervention dans les journées d'étude du Groupe national d'histoire des forêts françaises (GNHFF) organisées sur le territoire du Parc national de forêts.

Le Parc national cherche également à s'associer au programme de recherche PEPR FORESTT pour valoriser les données LiDAR collectées depuis plusieurs années et servir de zone atelier pour le recours aux sciences humaines dans la compréhension des écosystèmes forestiers sur le temps long. Les actions de ce programme de recherche devraient débuter en 2024.

BILAN DE L'ACTIVITÉ DE RÉGULATION EN RÉSERVE INTÉGRALE POUR LA SAISON 2022-2023

Pour faire face à la surpopulation de sangliers et de cerfs élaphe en Réserve intégrale qui génère des impacts importants sur les sols, la flore et la faune ainsi que sur les cultures en périphérie, le Parc national s'est vu contraint de procéder à des opérations de régulation autorisées par le décret de création de la Réserve intégrale. Le dispositif s'est appuyé sur trois contrats de délégation de service public pour la saison 2022-2023. Le Parc national a demandé aux trois délégataires retenus d'intervenir sur la base de neuf journées de régulation en mobilisant des techniques de prélèvement les moins impactantes possible (réduction du nombre de chiens et recours à la traque-affût).

Les quotas de prélèvement ont été préalablement déterminés par le Conseil scientifique du Parc national. Pour cette dernière espèce, seul le prélèvement de femelles ou de daguets était autorisé. La régulation du chevreuil ne s'effectue pas par tir mais par densité-dépendance.

Les opérations de régulation doivent répondre à plusieurs conditions :

- Elles doivent être efficaces car les objectifs de prélèvement sont ambitieux pour faire face aux problématiques de surdensité ;
- Elles doivent générer suffisamment de pression sur les populations pour éviter de créer un effet refuge pour ces espèces ;
- Elles doivent permettre de conserver au maximum la quiétude de l'espace en limitant les intrusions et les dérangements.

Pour ce faire, l'ensemble des participants et participantes ont bénéficié d'une journée de formation délivrée par l'équipe du Parc national.

Les résultats de cette saison ont été particulièrement satisfaisants avec un taux de réalisation de 100% pour le sanglier et de 94% pour les grands cervidés. Les données recueillies sur les animaux à l'occasion de ces journées contribuent à l'amélioration des connaissances des espèces considérées et au suivi de leur état sanitaire.



© Pierre-Charles Dugarreau





Sainte Ruffine APRÈS TRAVAUX
© PNF

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS POUR VALORISER ET PROTÉGER LES PATRIMOINES DU PARC NATIONAL

Les financements du Plan de Relance de 2021 ont permis l'aménagement de deux sites importants du territoire en 2023.

Il s'agit en premier lieu de la création d'une maison des Chiroptères dans la **maison de garde-barrière du bois de Sainte-Ruffine** sur la commune de Vivey. La restauration de cette bâtisse a permis de la transformer en maison d'accueil de la faune sauvage nocturne. Les travaux ont permis de refaire la toiture et de sécuriser la maison ainsi que de mettre en place des aménagements intérieurs pour favoriser l'accueil des chiroptères et des rapaces nocturnes. En 2024, des aménagements pour l'interprétation viendront compléter cette première tranche de travaux afin d'informer les randonneurs et randonneuses de passage.

Le deuxième projet concerne le **Marais des Brosses** situé sur la commune de Recey-sur-Ource. Un travail de réflexion a été mené pour engager la remise en état des équipements vétustes et, plus globalement, pour améliorer l'aménagement du site avec un cheminement et une signalétique depuis le parking. Cela permet d'améliorer l'accueil du public et de mettre en valeur ce site qui présente un milieu naturel emblématique du Parc national de forêts : un marais tufeux. Ces travaux ont pu être réalisés en 2023.

L'inauguration du nouvel aménagement a eu lieu le 3 juillet 2023.





© Camille Dugarreau

UNE TROISIÈME ZONE DE QUIÉTUDE POUR LE BRÂME DU CERF

Une troisième zone de quiétude a été mise en place pour la tranquillité du cerf en période de brâme, en Côte-d'Or, sur les communes de Vanvey et Villiers-le-Duc. Cette zone de quiétude vient en renforcement des deux premières déjà mises en place les années précédentes, sur la commune de Praslay et au sein de la Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain.

Afin de permettre au grand public de profiter du spectacle offert par la faune en cette saison, le Parc national a organisé avec les agent-es mutualisé-es de l'ONF des sorties encadrées dédiées au « brâme du cerf ». Ces événements permettent au public de découvrir l'espèce, avec un premier temps pédagogique en salle suivi d'une écoute sur le terrain accompagnée par des personnels compétents. Ce dispositif permet de limiter au maximum le dérangement de la faune. Cette année, 6 sorties ont été organisées, totalisant une centaine de participant-es.

MISSIONS RÉGALIENNES DE POLICE ADMINISTRATIVE DU PARC NATIONAL DE FORÊTS

Dans le cadre de ses missions, le Parc national est amené à produire des avis dans le cadre de l'instruction de projets (permis de construire, installations classées pour la protection de l'environnement, loi sur l'eau) que ce soit en Cœur ou dans l'Aire optimale d'adhésion, et d'instruire des demandes d'autorisations pour diverses activités et manifestations en Cœur.

Cette année, 109 autorisations ont été rendues dont 2 refus et 107 favorables avec prescriptions. 22 autorisations ont concerné des activités en Réserve intégrale.

Le Parc national de forêts est amené à émettre des avis sur les projets d'aménagements forestiers soumis par l'Office national des forêts.

En 2023, 9 avis ont été rendus par le Parc national de forêts concernant les **aménagements forestiers** (Cœur et aire d'adhésion), et 8 sont en attente. Les derniers avis rendus comprennent de nombreuses remarques, et un avis défavorable a été rendu pour un aménagement de forêt domaniale en Cœur.

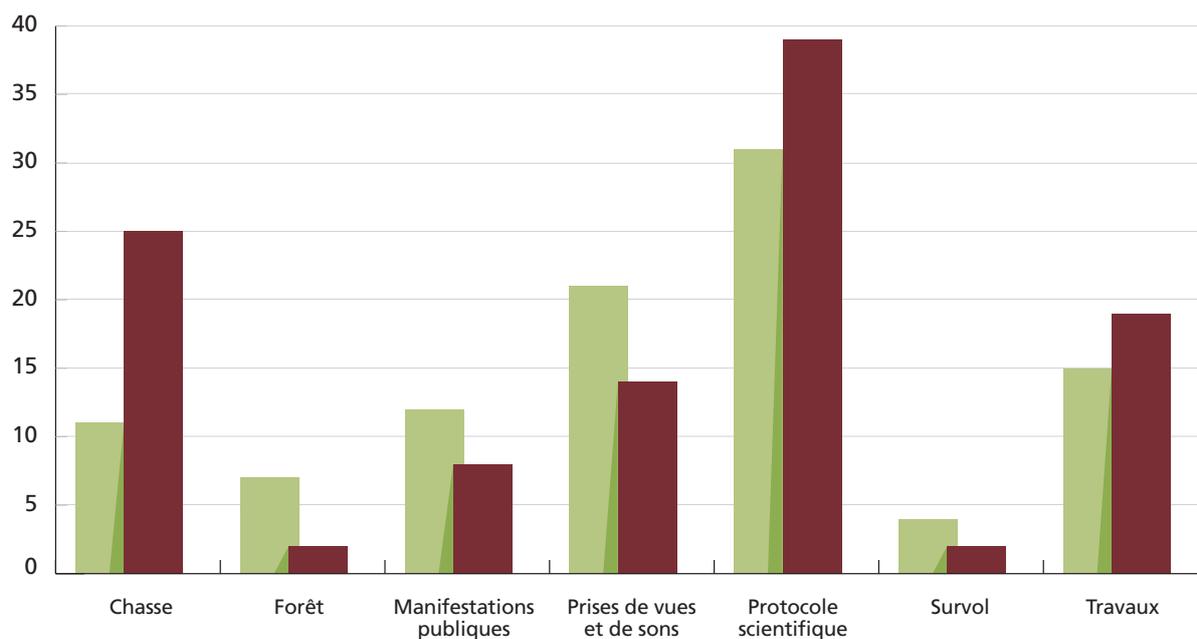
Certaines coupes et travaux prévus par l'Office national des forêts sont soumis à autorisation.

Les saisons de martelage 2022-2023 et 2023-2024 ont vu respectivement 5 et 3 **coupes** soumises à autorisation sur environ 400 par année. Les demandes d'autorisation portent principalement sur des coupes en présence d'espèces protégées et sont accordées avec prescriptions.

Le Parc national de forêts délivre des avis et autorisations sur des projets d'aménagement et activités, régule les coupes forestières, et assure des missions de surveillance en collaboration avec l'ONF et l'OFB.

Comparaison du nombre d'autorisations rendues dans chaque domaine entre 2022 et 2023

2022 ■ 2023 ■



Sur les 12 demandes d'autorisation de **travaux**, 7 concernent des plantations dont une plantation d'essence allochtone en forêt communale qui a été refusée. Les 6 autres sont en attente et concernent des feuillus en forêts domaniale. Quatre concernent des infrastructures, un projet de place de dépôt en forêt communale a fait l'objet d'une expertise naturaliste et a dû être retravaillé pour être autorisé.

Le Parc national est également amené à délivrer un avis dans diverses procédures d'instruction :

- Sur les avis conformes pour les procédures d'urbanisme, 4 avis favorables ont été rendus et 1 avis défavorable ;
- Sur les avis conformes concernant des installations d'énergies renouvelables, le Parc national a rendu 6 avis défavorables ;
- Sur les avis simples, 3 avis défavorables ont été rendus sur des projets énergies renouvelables.

Enfin, 7 arrêtés ont été émis :

- 5 en lien avec la Réserve intégrale (plan de circulation, fermeture régulation, quiétude, fermeture pour sécurité des personnes et attribution des prélèvements)
- 2 pour règlementer la circulation en Cœur pendant la période de brame avec la création des zones de quiétude

Les missions de police du Parc national de forêts s'exercent notamment dans le cadre des plans de contrôle départementaux et sont organisées en lien avec d'autres services : OFB, ONF et gendarmerie. Le temps passé à la surveillance sur le Parc national de forêts mobilise le temps d'effectifs mutualisés avec l'ONF et l'OFB. Ces deux établissements publics doivent mettre à disposition respectivement 3 et 1.9 ETPT mutualisés conformément à la convention tripartite établie entre les trois établissements publics en 2020. Sept procès-verbaux et 4 timbres-amendes ont été dressés à l'occasion des tournées de surveillance pilotée ONF-Parc national.





3

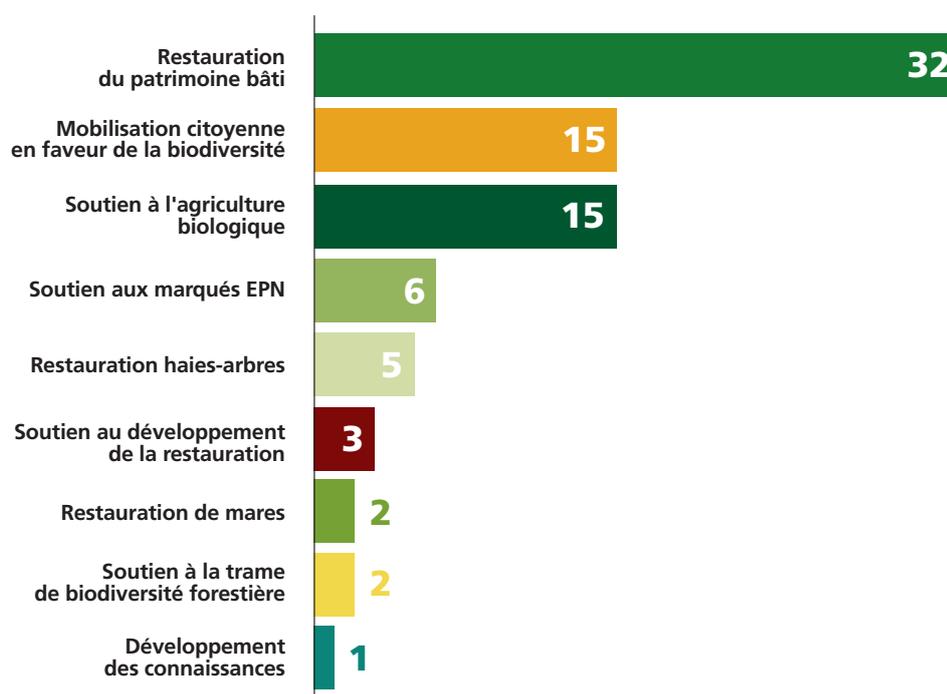
**ACCOMPAGNER
LES FILIÈRES EXISTANTES
ET INCITER À L'INNOVATION
POUR UNE RURALITÉ
VIVANTE**

APPEL À PROJETS 2023 – BILAN

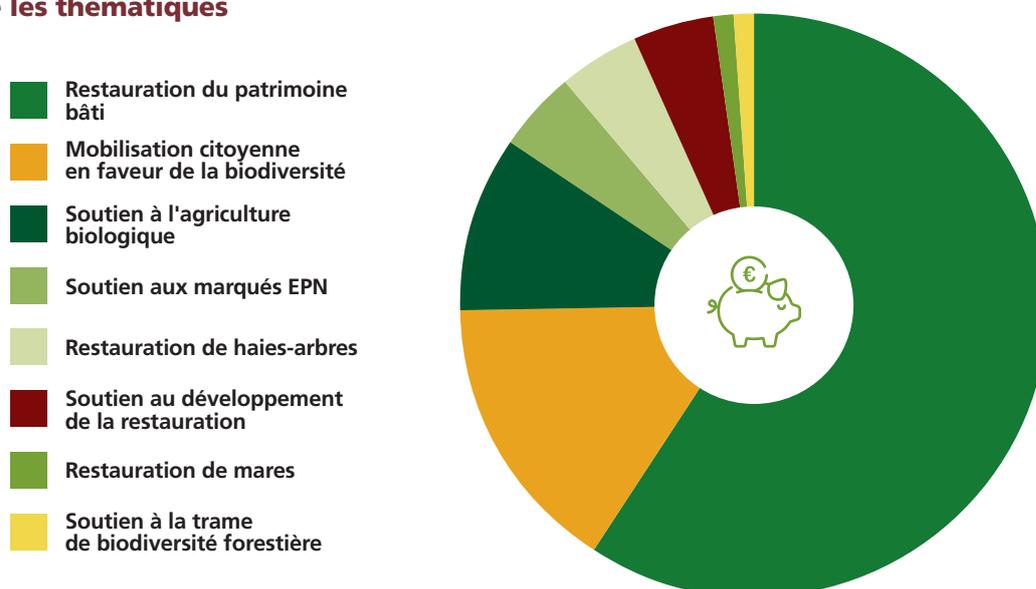
En 2023, le Parc national de forêts a reçu 88 candidatures pour un montant total de projets déposés s'élevant à 3 672 982 € et un montant total des demandes de subvention de 500 951 €. Les 76 dossiers éligibles ont été examinés par deux commissions qui se sont tenues en juin et en octobre 2023.

57 dossiers ont reçu un avis favorable pour un montant total de subventions de 221 097 €. La grande qualité des dossiers déposés, résulte d'un important travail d'accompagnement des porteur-ses de projet, par les membres de l'équipe technique du Parc national. Cet accompagnement était imposé pour cinq thématiques de l'appel à projets 2023.

Nombre de dossiers déposés par thématique



Répartition du montant de subvention entre les thématiques

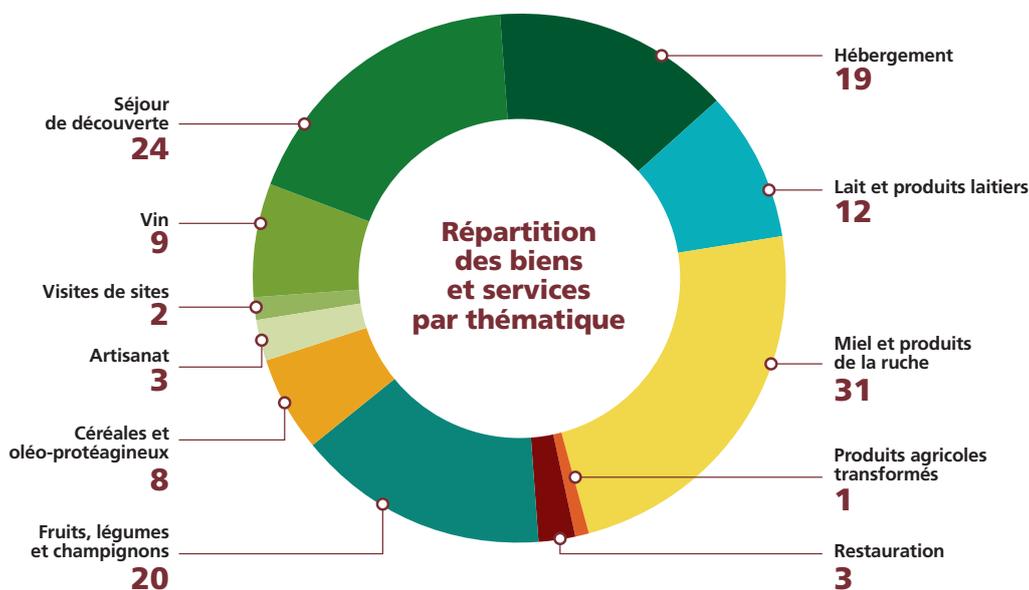


BILAN MARQUE *ESPRIT PARC NATIONAL - FORÊTS*

Suite aux audits menés par l'équipe du Parc national et aux commissions d'attribution de la marque, le réseau *Esprit parc national* s'est étoffé en 2023 avec l'arrivée de plusieurs nouveaux bénéficiaires :

- Divers producteurs agricoles : la Safranerie Templière, la Ferme de l'Aubette, le Pain de Courcelles, les Chenevières de Colmier-le-Haut, les Pigments du Jardin, le Rucher du Barrois, les Vergers de l'Abbaye d'Auberive ;
- Deux hébergements : la Maison de Courcelles et la Maison Mard'Or ;
- Quatre artisans locaux : le Chêne bourguignon ; l'Atelier de la Faine ; Eclisses et Brindilles et la LM Chardon pour des plantes tinctoriales ;
- Une sortie découverte avec le Domaine Bouhélier ;
- Une offre variée et atypique d'un lieu insolite avec les Z'uns possible

La marque bénéficie désormais à 42 producteurs-rices ou prestataires de services pour un ensemble de 132 produits ou services marqués. La répartition selon les thématiques est la suivante :



En 2023, les équipes du Parc national se sont mobilisées pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires :

- Publication d'un guide Inspiration nature qui valorise les bénéficiaires de la marque
- Publications récurrentes sur les réseaux sociaux pour présenter les bénéficiaires avec au moins une publication par mois sur Facebook et Instagram
- Réalisation de vidéos promotionnelles pour 5 bénéficiaires, publiées sur les réseaux sociaux et sur Youtube
- Tenue d'un stand du Parc national en présence de bénéficiaires en partenariat avec la CCI de Côte-d'Or à la Foire internationale gastronomique de Dijon

Le 3 octobre 2023, un Educ'tour a été organisé au départ de la Maison du Parc national et de la forêt de Leuglay, destiné aux acteurs du tourisme pour mieux connaître le Parc national et la marque *Esprit parc national - forêts* à travers des activités nature, culturelles et gastronomiques.



© PNF

LES JOURNÉES « INSPIRATION FORÊTS »

En septembre 2023, le Parc national de forêts a organisé les journées « Inspiration forêts » dans l'intention d'entraîner le développement d'activités économiques dans le Parc national en misant sur la bio-inspiration et la valorisation des spécificités du territoire.

Les objectifs poursuivis sont :

- Créer des relations entre des entreprises locales et des prestataires extérieurs pour conduire des actions ou développer des projets sur le territoire ;

- Inciter à l'installation partielle ou totale d'entreprises sur le territoire pour y développer leur activité ;
- Mobiliser des collectivités et des acteurs locaux pour faire du territoire du Parc national un attracteur de compétences et d'investissements.

Le séminaire a accueilli 6 entreprises dont 3 avaient déjà participé à l'édition 2022. Les participant-es ont souligné la qualité des prestations et ont été très satisfait-es de leur séjour. Ils ont notamment pu assister à une conférence d'Alain Renaudin (Fondateur de Biomim'expo) sur le biomimétisme et

à une conférence de Claire Tutenuit (Directrice générale d'Entreprises pour l'environnement) « Quelle économie, quelle gouvernance pour assurer l'avenir de la forêt ? ». Plusieurs ateliers ont également eu lieu pour permettre aux participant-es d'échanger entre eux dont un atelier dédié à l'innovation pour faire face aux changements climatiques et un atelier sur le biomimétisme. Ils ont également pu échanger avec des acteurs-rices locaux-les qui ont présenté les atouts du territoire et les accompagnements possibles pour les porteur-ses de projet.



© PNF

LE TOURISME DURABLE

En 2023, beaucoup d'actions ont été menées pour améliorer la mise en tourisme de notre territoire.

La saison touristique a pu démarrer avec le lancement le 1er juillet 2023 de l'application « Rando forêts » qui vient utilement compléter le guide de randonnées lancé en 2022 et qui a lui aussi été enrichi en 2023 de nouveaux itinéraires. Cette application disponible sur ordinateur et sur mobile permet aux randonneurs et randonneuses d'accéder à l'ensemble des randonnées présentes sur le territoire et d'en choisir une en fonction de leurs critères de sélection. Elle permet aussi de bénéficier facilement d'une carte pour se guider au cours de la balade. Elle indique également les points d'intérêt qui ponctuent les balades, à la fois en termes de patrimoine naturel ou culturel mais aussi pour la restauration ou l'hébergement. L'application est disponible à l'adresse rando.forets-parcnational.fr.



Les professionnel·les du tourisme ont bénéficié d'actions qui leur ont été dédiées :

- En mai, le Parc national a organisé une bourse d'échange des documents afin de mieux accueillir les visiteur·ses et touristes. Cela permet aussi de créer du lien entre les différents prestataires qui y échangent leur documentation ainsi que leurs contacts.
- Une journée de formation « Destination touristique Parc national de forêts » a eu lieu le 08 juin au Moulin de la Fleuristerie. Cette formation était destinée à l'ensemble des acteur·rices du tourisme qui souhaitent promouvoir et co-construire la destination Parc national. Cette journée a été proposée en partenariat avec l'Agence d'attractivité de Haute-Marne et l'Office de tourisme du Châtillonnais.
- Le 1^{er} Educ'Tour du Parc national de forêts a eu lieu en octobre afin de faire connaître aux acteurs du tourisme le territoire avec un focus particulier sur les bénéficiaires de la marque *Esprit parc national – forêts*.

En 2023, le Parc national a aussi initié avec les éditions Hachette, la rédaction du Guide du Routard du Parc national de forêts. Les équipes du Parc national se sont mobilisées pour rassembler les données ainsi que les photographies qui illustreront le guide. Différents partenaires ont également été sollicités comme l'Office de tourisme du Châtillonnais ou l'Agence d'attractivité de la Haute-Marne. L'ensemble de ce travail va permettre au guide de voir le jour au printemps 2024.

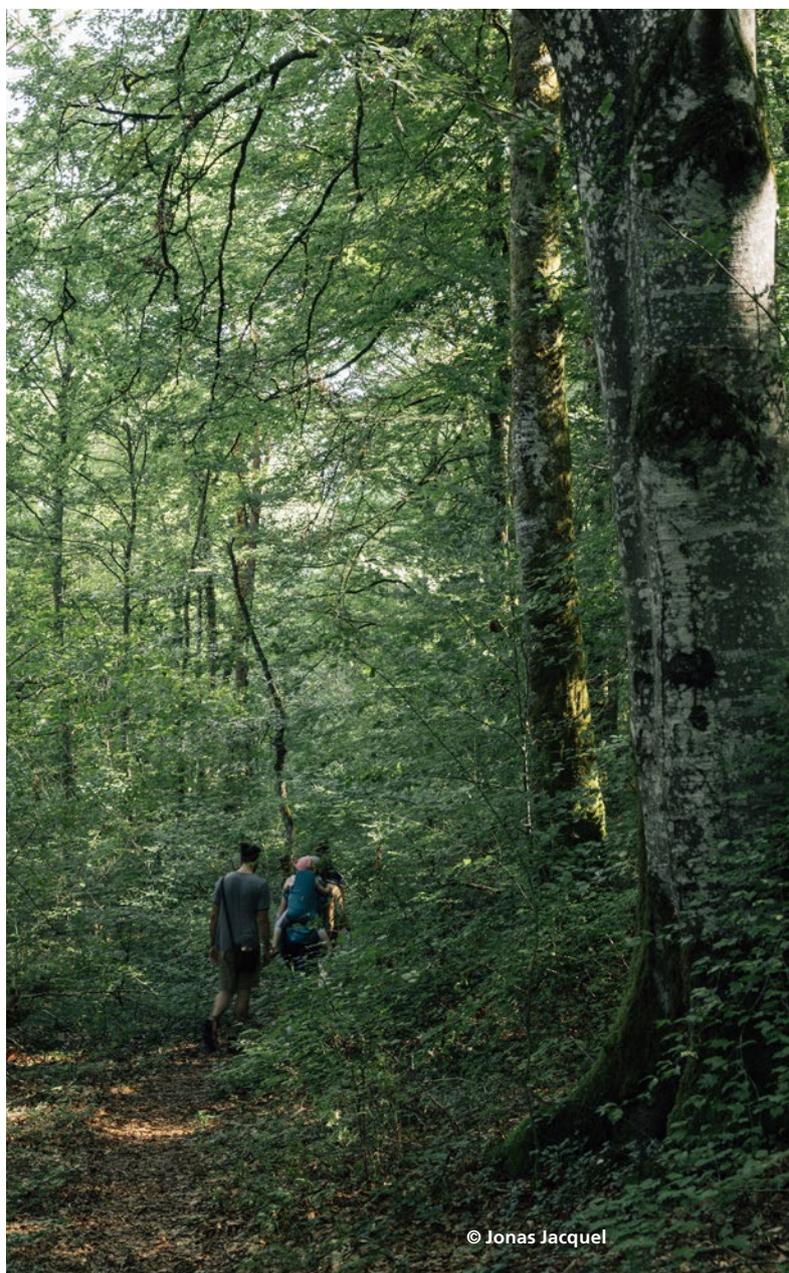
Enfin, le Parc national a été lauréat en 2023 de l'appel à projet du CEREMA pour la création d'un GR de Pays sur le territoire du Parc national. Ce projet d'ampleur permettra de relier les itinéraires existants afin de créer une boucle de randonnée favorisant la mobilité douce et la découverte du territoire en orientant le parcours vers des points d'intérêt patrimoniaux majeurs. L'obtention du label GR de Pays sera un gage de qualité de la démarche et permettra de promouvoir le circuit.

*Les initiatives 2023 :
application de randonnées,
formations pour professionnels,
création d'un Guide du Routard,
développement d'un GR de Pays.*

Plusieurs étapes importantes ont déjà pu être réalisées en 2023 :

- La formation du partenariat avec les Fédérations françaises de randonnée pédestre ;
- L'établissement du tracé définitif ;
- Le début du conventionnement avec les propriétaires fonciers ;
- La contractualisation avec une agence pour travailler sur l'interprétation des sites ;
- Les premières visites de terrain et l'esquisse des chantiers nécessaires pour l'aménagement des sites.

Les différents chantiers doivent se poursuivre en 2024.



© Jonas Jacquél

L'AGRICULTURE DURABLE

En 2023, le Parc national de forêts a lancé le déploiement de la nouvelle programmation PAC et notamment des nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur le territoire. Pour ce faire, un renfort temporaire de 7 mois a été embauché afin de réaliser les diagnostics des exploitations et les plans de gestion parcellaires pour les MAEC proposées.

Plusieurs réunions d'information collectives auprès des exploitant-es ont été organisées. Ces réunions ont permis de présenter le dispositif, les différentes mesures proposées, les cahiers des charges associés, l'accompagnement permettant de choisir les mesures les plus appropriées aux situations individuelles et les calendriers des démarches.

Un conventionnement avec la Chambre d'agriculture de Haute-Marne a permis de déléguer la réalisation d'une partie des diagnostics.

Au total, ce sont 110 agriculteur-rices qui ont été contacté.es et qui ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel. 91 exploitations se sont finalement engagées dans ces mesures, 22 en Bourgogne-Franche-Comté et 69 en Grand-Est. Cela représente 698 parcelles engagées pour 2 684 ha. Sur 5 ans, le montant total des aides versées va s'élever à près de 3 700 000 €.



Le 7 juin 2023 s'est tenue la deuxième édition du concours des Prairies fleuries du Parc national de forêts qui fait partie du concours national des Pratiques agroécologiques. Le concours a réuni quatre participants, deux en Haute-Marne et deux en Côte-d'Or. Le jury, composé de six membres, était présidé par Mme Sandrine PETIT (INRAe).

La remise des prix a eu lieu en septembre en présence des participant-es, des membres du jury, de la direction du Parc national et de quelques membres du Conseil scientifique et du CESC. Elle a eu lieu à la ferme de Chevrolet à Dancevoir. Le GAEC « Saint-Loup » de Saint-Loup-sur-Aujon (Haute-Marne) a reçu le prix de l'équilibre agroécologique et le prix spécial du jury « Bien-être » a été remis au GAEC de la Suize de Faverolles. Le GAEC de Saint-Loup aura l'occasion de défendre son titre au Salon International de l'Agriculture de 2024 pour les récompenses nationales.

110 
agriculteur-rices
ayant pu bénéficier
d'un accompagnement
individuel



91 
**exploitations
engagées**
dans ces mesures

22 
en Bourgogne-
Franche-Comté

69 
en Grand Est

Environ 
3 700 000 €
d'aides versées
sur 5 ans





4

**FAVORISER
L'ENGAGEMENT SUR UN
TERRITOIRE EXEMPLAIRE
ET RECONNU**

LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU PARC NATIONAL DE FORÊTS

L'année 2023 a été l'occasion d'une montée en puissance du dispositif de communication du Parc national de forêts !

Afin de promouvoir le Parc national de forêts comme destination touristique auprès du grand public, une campagne de communication imaginée par l'agence JPM Partner (Dijon), avait été mise en place autour du thème « Site de rencontres » en 2022. En 2023, nous avons prolongé cette saga avec la seconde édition de cette campagne originale et facétieuse. En écho aux sites de rencontres dématérialisés, le Parc national de forêts offre l'opportunité de l'instant magique et bien réel : celui de la rencontre fortuite, simple et sublimée entre l'humain et son environnement. Face à la flore et à la faune sauvage, l'ordinaire se révèle extraordinaire, pour peu qu'on lui fasse une place.

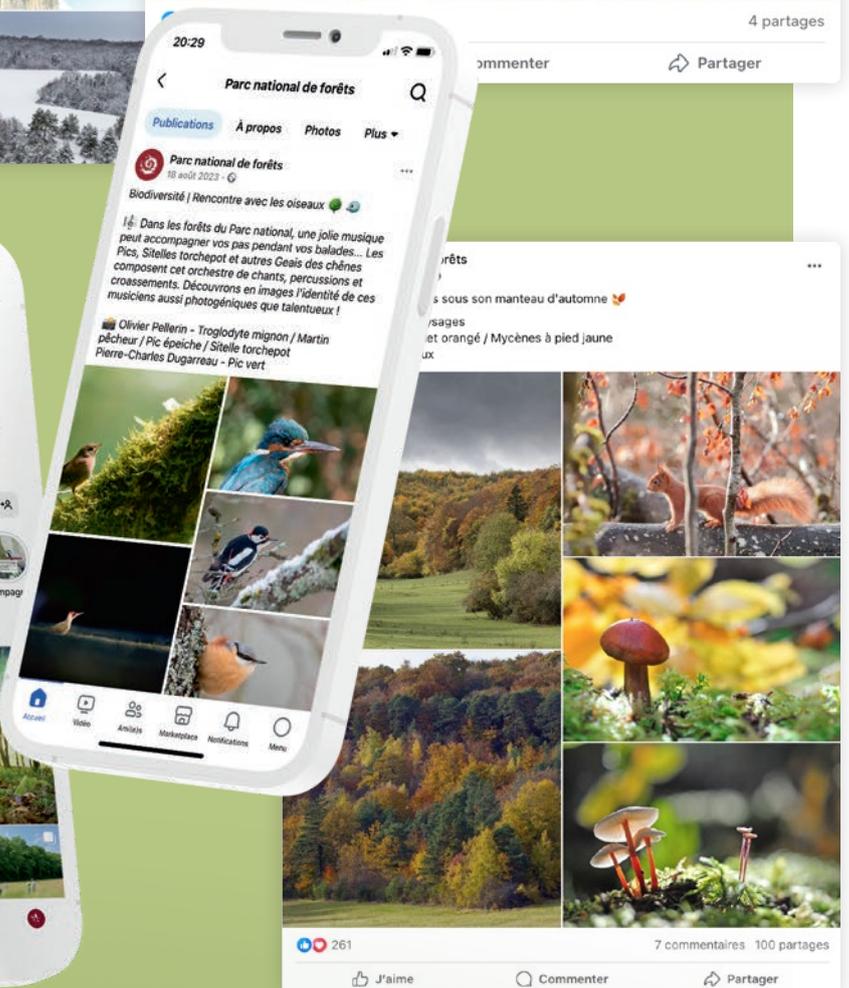
Étaient convoqués pour cette campagne certains des acteurs clés de la faune locale, parfois rares, toujours émouvants : la Martre des pins, le Cerf élaphe, le Lucane cerf-volant, le Damier du frêne, le Martin-pêcheur et la Sitelle torchepot.

De l'observation naît la rencontre, du regard croisé naissent la complicité et le respect.

Grâce à une activation publicitaire mêlant digital, presse, radio et TV géolocalisées, le Parc national a pu se générer près de 3 millions de contacts auprès du grand public de proximité (régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est) et des bassins franciliens (Seine-et-Marne) et Rhône-Alpes.

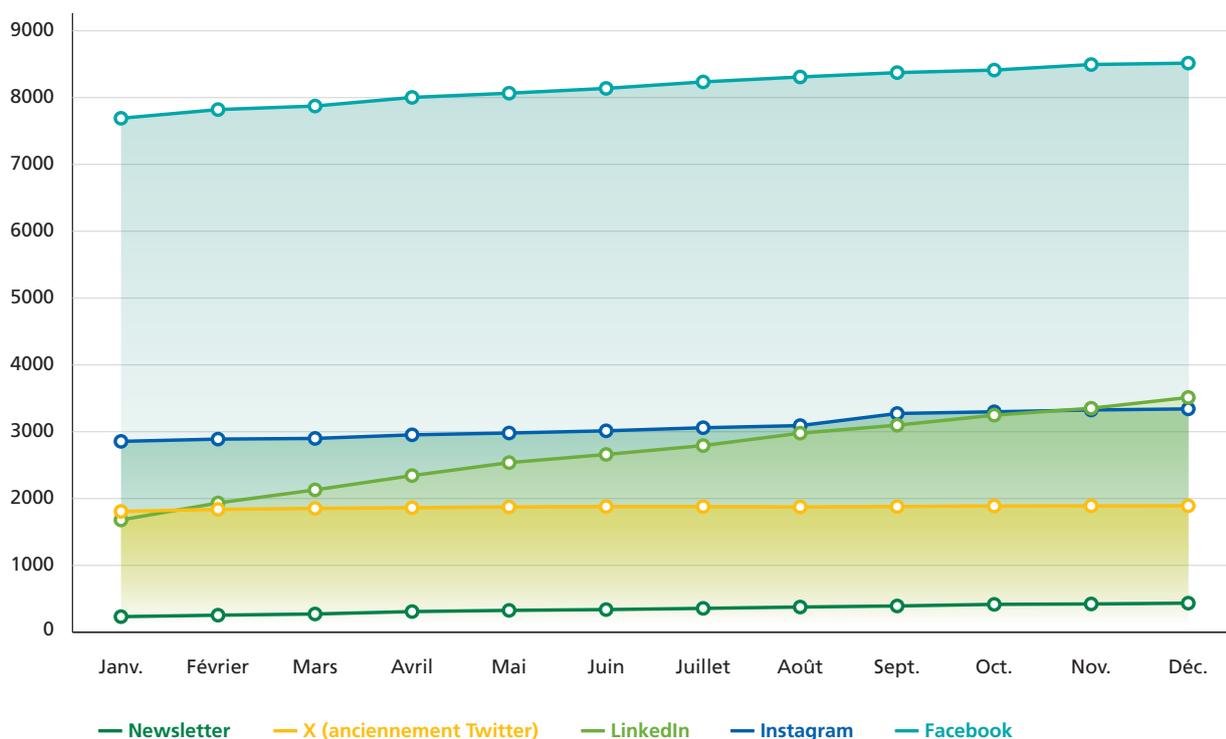


En parallèle, ce sont plus de 850 publications qui sont venues animer nos différents réseaux sociaux, que ce soit sur Facebook, Instagram, LinkedIn ou X.



Cet investissement en temps s'est avéré payant puisqu'il a permis une augmentation importante de nos abonnés sur l'ensemble des réseaux, allant de + 5 % sur X (ex-Twitter) à + 110 % sur LinkedIn.

Évolution du nombre d'abonnés par réseau social



Les réseaux sociaux ont été également le lieu de diffusion privilégié de 5 vidéos mettant en valeur le savoir-faire de nos bénéficiaires *Esprit Parc national - forêts*, également visibles sur notre chaîne YouTube.

Cette communication digitale s'est accompagnée d'efforts importants réalisés sur les relations presse (RP) avec :

- La parution de 96 articles dans différents titres du territoire ;
- L'enregistrement de 4 capsules radio pour RCF en Bourgogne et d'une capsule pour Diversité FM ;
- Plusieurs reportages diffusés sur les chaînes du groupe France Télévision
- Un reportage et interview plateau sur la chaîne Puissance Télévision

DES AIRES TERRESTRES ÉDUCATIVES (ATE) AU SERVICE D'UNE PÉDAGOGIE DE LA NATURE

Le Parc national de forêts suit actuellement 8 Aires terrestres éducatives, dont 4 ont débuté à la rentrée de septembre 2023, venant compléter le dispositif en place depuis la rentrée de septembre 2022.

POUR LA HAUTE-MARNE :

- L'école de Saint-Loup-sur-Aujon depuis septembre 2022
- L'école d'Auberive depuis septembre 2022
- L'école de Leffonds depuis septembre 2023
- L'école de Vaux-sous-Aubigny depuis septembre 2023

POUR LA CÔTE-D'OR :

- L'école de Voulaines-les-Templiers depuis septembre 2022
- L'école de Recey-sur-Ource depuis septembre 2022
- L'école Carco de Châtillon-sur-Seine depuis septembre 2023
- L'école Cailletet de Châtillon-sur-Seine depuis septembre 2023

Les ATE sont un dispositif initié par l'Office français de la biodiversité (OFB) visant à engager les élèves dans une démarche participative et écocitoyenne à travers l'exploration et la gestion d'un espace naturel ou semi-naturel mis à leur disposition. Il s'agit de zones terrestres de petite taille, qui deviennent le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement. Les différentes classes choisissent une thématique liée à l'environnement qu'elles souhaitent découvrir ainsi qu'une parcelle proche de leur école qui leur sert de terrain d'exploration. Un état des lieux des parcelles est réalisé avec l'aide des agents du Parc et les enfants peuvent ensuite proposer un plan de gestion adapté.

L'animation des ATE concerne désormais 175 élèves et 9 partenaires. Elle a donné lieu à 60 interventions sur 2022-2023.



DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS

L'année 2023 a vu la finalisation des abris des portes de Cœur du Parc national qui ont été inaugurés sous le soleil de Châtillon-sur-Seine en avril. Comme le prévoit la Charte du Parc national, 4 portes de Cœur sont érigées sur le territoire du Parc national de forêts, en lien avec le schéma d'interprétation des patrimoines. Elles sont destinées à accueillir les publics, à mettre en valeur les patrimoines emblématiques du territoire et à marquer l'entrée dans le Cœur du Parc national de forêts.

Les quatre portes sont désormais opérationnelles et peuvent accueillir du public. Elles sont situées dans les forêts d'Arc-Châteauvillain, de Châtillon, d'Auberive et à l'entrée du marais de Chalmessin.

Le bois utilisé pour leur construction est issu des forêts du Parc national de forêts en grande majorité, ou du Morvan. La conception a été réalisée par le cabinet d'architecture Atelier Correia Architectes

et Associés et les travaux confiés aux entreprises Magnier et Martin. Le financement de ces portes de Cœur s'inscrit dans le cadre du plan France Relance.

Après la construction des abris, ce sont les équipements pour l'interprétation qui devront être réfléchis et installés au cours de l'année 2024.

En termes d'aménagement, le Parc national de forêts a également pu avancer sur la structuration de sa boucle équestre qui est désormais équipée de quatre haltes équestres, avec quatre autres haltes en construction. Un important travail de conventionnement avec les différents propriétaires des parcelles traversées a également été réalisé. Cela a conduit à stabiliser le tracé et à évaluer les besoins en termes de balisage et de signalétique. Une première partie de la boucle, commune avec la Route européenne D'Artagnan, devrait être opérationnelle dès 2024.

LANCEMENT DES ATLAS DE BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC)

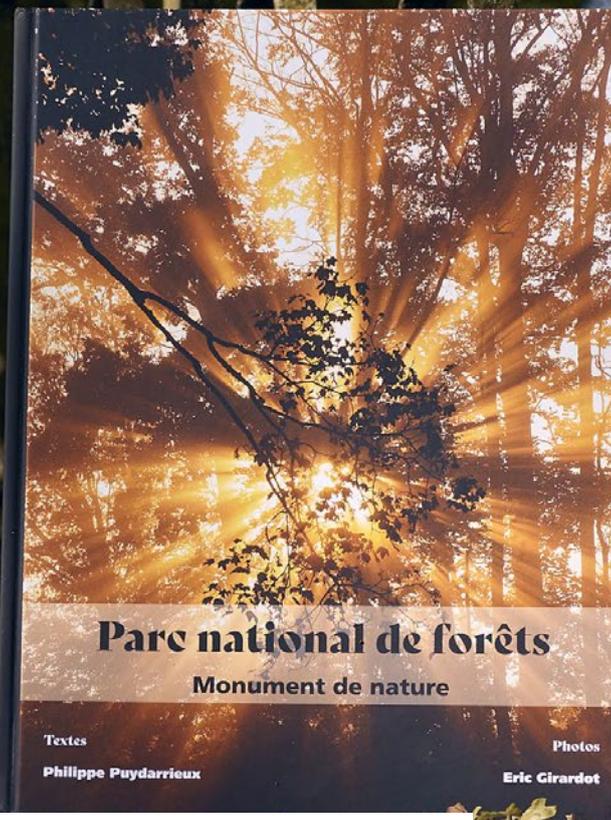
Pilotés par le Parc national de forêts, avec l'appui de nombreux partenaires, deux premiers Atlas de la biodiversité communale (ABC) sont réalisés sur deux ans sur les communes de Vals-des-Tilles et Colmier-le-Haut (Haute-Marne). Ces atlas fourniront aux élu-es communaux une connaissance synthétique des enjeux de biodiversité à l'échelle communale pour mieux piloter leurs actions au quotidien et éclairer leurs décisions. Ils permettront également aux habitant-es de mieux connaître le vivant proche de chez eux.

Après une première phase de lancement à la fin de l'année 2022, les équipes du Parc national ont construit un riche programme d'animation avec 24 actions programmées. Celles-ci ont permis de sensibiliser les habitant-es en y associant des outils des sciences participatives. Le point d'orgue de cette programmation a été l'organisation de la fête des ABC qui a eu lieu le 10 juin 2023 à Chalmessin. Cette journée d'animation festive autour de la biodiversité a réuni l'ensemble des partenaires et des prestataires pour offrir aux habitant-es de la commune et aux visiteur-ses un cadre approprié pour découvrir la biodiversité qui les entoure. Diverses animations ont ainsi été proposées : des sorties en petit groupe, des

animations dédiées aux enfants et un village des associations.

Ce programme se poursuit en 2024 pour Vals-des-Tilles et Colmier-le-Haut avant l'engagement de nouvelles communes pour la période 2025-2026.





LE BEAU LIVRE DU PARC NATIONAL DE FORÊTS

A l'occasion du festival international de photographie animalière et de nature de Montier-en-Der, (événement majeur auquel le Parc national participe chaque année), le beau livre « Parc national de forêts, monument de nature » a été présenté. Premier livre édité par l'établissement, il réunit les photographies d'Eric Girardot, photographe du territoire, et les textes de Philippe Puydarrieux, directeur du Parc national de forêts.

Plus de 200 photos sont assemblées dans cet ouvrage pour découvrir les multiples visages du Parc national de forêts, coloré par ses paysages, sa faune, sa flore, ses activités humaines... allant du vert tendre des premières feuilles de printemps au blanc des glaces d'hiver qui recouvrent les tufières.

UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÈNEMENTS !

L'année 2023 a été riche en animations sur notre territoire ! Ce ne sont pas loin de 1500 personnes qui ont pu profiter des animations Grand Public du réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) du Parc national de forêts. Les équipes du Parc national, en partenariat avec 6 agents mutualisés de l'ONF et les prestataires du territoire, ont coordonné 102 animations autour de plusieurs temps forts dans l'année que sont les Journées internationales des forêts (JIF), la semaine de la fête de la Nature, les différentes périodes de vacances scolaires (printemps, estivales et automne), le festival Nuits des Forêts et les semaines du développement durable.

Sur ces 102 animations, 84 correspondent à des sorties « Nature ». Ce sont également 8 conférences, 8 ateliers et 2 chantiers participatifs qui ont été organisés. Un tiers de ces animations ont été assurées par des prestataires partenaires afin d'étoffer l'offre et soutenir les acteurs du territoire.

Les animations les plus plébiscitées ont été les sorties pour le brâme du cerf, les sorties « Les Ailes de la Nuit » consacrées aux chauves-souris et rapaces nocturnes et les animations consacrées à l'Astronomie, confirmant l'importance pour le Parc national de forêts de poursuivre son travail en vue d'une labellisation du territoire comme Réserve internationale de ciel étoilé (RICE).





© PNF

FOCUS : NUITS DES FORÊTS

Évènement annuel phare au Parc national de forêts, la programmation « Les Nuits des forêts » a une nouvelle fois séduit un large public.

Cette année, 15 évènements ont été programmés et ont affiché « complet », avec un total de 330 participant-es.



© PNF







857

FOCUS : PROGRAMME D'ANIMATION ESTIVALE

Le programme de l'été représente 50% des animations proposées et elles ont accueilli 560 participant-es, ce qui représente deux fois plus de public que sur l'année 2022. Elles sont toujours organisées par un binôme associant un personnel du Parc national et soit un personnel ONF, soit un prestataire partenaire. Les questionnaires de satisfaction envoyés aux participant-es témoignent de la grande qualité des animations proposées.

Les équipes du Parc national ont également participé à plus de 40 événements organisés par d'autres acteurs. Elles ont notamment été présentes sur les différentes manifestations organisées dans les communes du Parc national dans le cadre des animations festives de « la Ville à Joie ». Elles ont également participé au festival international de la photo animalière de Montier-en-Der, à la Foire internationale et Gastronomique de Dijon, à la Fête de la Truffe Impériale de Châtillon-sur-Seine ou encore à la Fête de l'Automne de Leuglay. Tous ces

événements sont autant d'occasions de présenter les missions du Parc national de forêts et de promouvoir le territoire.

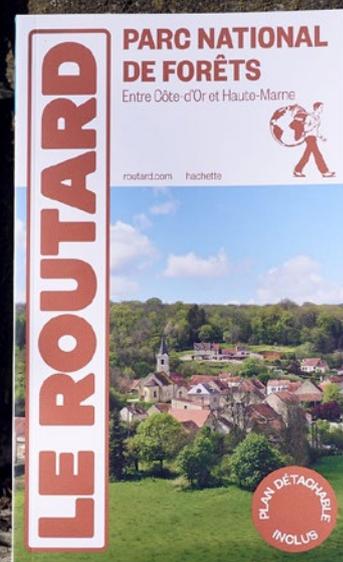
Le Parc national a aussi pu organiser plusieurs conférences au cours de l'année notamment le colloque « La Forêt dans tous ses états » en partenariat avec la Société archéologique et historique du Châtillonnais (SAHC). Il a également accueilli l'auteur et conférencier Laurent Tillon, ingénieur à l'ONF, le 29 novembre à Auberive pour une conférence intitulée « De l'arbre à la chauve-souris, place aux fantômes de nos forêts ». Cette intervention a été l'occasion de plonger dans les secrets des relations entre les arbres et les chauves-souris en s'intéressant à la biologie de l'arbre, son comportement et les liens qu'il tisse avec d'autres espèces.



DÉPLOIEMENT DE LA BOUTIQUE

L'équipe du Parc national a travaillé tout au long de l'année 2023 à la création de la boutique du Parc national, officiellement lancée en décembre 2023. Un important travail a été réalisé pour créer avec nos partenaires une collection de produits locaux qui met en avant des entreprises du territoire ou bien des entreprises françaises. Les visiteurs y trouveront une large gamme d'objets souvenirs à l'identité du territoire comme des porte-clés, des lampes, des assiettes en bois, des mugs, des articles de papeterie ou encore des livres mettant en valeur les patrimoines de notre territoire.

Les produits de la boutique sont disponibles sur le site dédié, avec une possibilité de livraison ou de click-and-collect, directement au siège du Parc national à Arc-en-Barrois ou encore auprès de distributeurs partenaires (Maison de la Forêt, commerçants du territoires, bénéficiaires *Esprit parc national*, etc.).



photographies boutique © PNF



© PNF

DISPOSITIF « LA VILLE À JOIE »

En 2023, le Parc national s'est associé avec « la Ville à Joie » pour contribuer à leur tournée sur le territoire. La Ville à Joie organise plusieurs événements festifs par semaine sur le territoire du Parc national.

Ces événements amènent, de manière ponctuelle et itinérante, des commerces, des services publics ou de santé ou encore des animations au cœur des villages. Les retours des municipalités sur ce dispositif ont été très positifs et ont permis de (re)créer du lien et de l'animation au sein des villages. Au total, ce sont plus de 35 communes qui ont pu bénéficier de ces animations en 2023 avec 155 services différents qui ont été présents sur les dates. 86% des communes souhaitent renouveler l'expérience et ont été convaincues par le dispositif.



© PNF

LE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

L'année 2023 a vu la randonnée - exposition « la Belle Balade » de Châteauvillain s'enrichir de 3 nouvelles œuvres :

- « L'œuf » de Jérôme Leyre
- « Qui-vive » de Pauline de Chalendar
- « J'ai cru voir passer une antilope » de Pedro Marzorati (réalisée avec la complicité de Dominique Guenat, habitant de Marmesse, à partir des vestiges de bois calcinés de sa ferme).

Cette exposition se situe en forêt à Châteauvillain au départ du parking situé Chemin des bons hommes.

Ce parcours d'art en pleine nature s'agence avec la complicité du Parc national de forêts, d'Art In Nature et de du camp d'entraînement artistique Simone, avec l'aide de l'ONF et le soutien financier de LEADER, de la DRAC Grand Est, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental de Haute-Marne, du Parc national de forêts, de la CC3F, de la Mairie de Châteauvillain et de Simone.



Deux partenariats culturels ont également été conclus en 2023. Le premier a été signé avec l'Association du Bistrot de la Seine et la Mairie de Salives pour des résidences d'artistes au sein de la salle de spectacle de l'Abreuvoir située à Salives. Le deuxième a été passé avec la Maison Laurentine pour des résidences dans le cadre de leur programmation annuelle.



5

**LA GOUVERNANCE
PARTAGÉE DU PARC NATIONAL
DE FORÊTS**

BILAN DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'année 2023, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois avec un taux de participation de 75%. Au cours de cette année, 34 délibérations ont été votées dont plusieurs structurantes pour le déploiement du Parc national :

- L'approbation des demandes de financement du Parc national au fonds FEDER de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour un montant total demandé de 834 000 €, répartis sur 3 projets ;
- L'approbation de la demande de financement du Parc national au fonds FEDER de la Région Grand-Est pour un montant demandé de 279 000 €, pour 1 projet ;
- L'approbation du nouvel organigramme de l'équipe du Parc national de forêts ;
- L'approbation de la stratégie d'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) du Parc national de forêts ;
- L'approbation du Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2024-2028 ;
- L'approbation de la stratégie scientifique du Parc national de forêts pour la période 2024-2028.

BILAN D'ACTIVITÉ DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS) DU PARC NATIONAL

En 2023, le Conseil scientifique (CS) s'est réuni deux fois en plénière, dont une fois en visioconférence, et deux fois en Bureau, dont une fois en Bureau élargi. Le taux de présence dépasse les 50% en plénière mais plafonne en raison des agendas très chargés de chacun des membres de l'instance. Afin d'améliorer la participation et éviter les formats hybrides présentiel-visioconférence jugés peu satisfaisants pour la qualité des débats, il a été acté pour 2024 de ne prévoir qu'une réunion plénière par an, en présentiel sous un format séminaire sur deux jours, complétée par des plénières en visioconférence sur des formats courts, en général sur un sujet donné, et ce autant que nécessaire.

Cette année, l'essentiel des ordres du jour a porté sur l'élaboration de la stratégie scientifique qui a été approuvée en CS à l'occasion du bureau élargi du 18 octobre 2023. En plus des réunions d'instance, un groupe de travail a également été mis en place à cet effet. Légèrement amendée par la direction du Parc national, la stratégie scientifique a été validée par le Conseil d'administration le 16 novembre 2023.

En parallèle, le CS présente toujours une activité conséquente en termes d'avis avec 70 avis pris en 2023. La grande majorité de ces avis est liée aux procédures d'autorisation en Cœur du Parc national, le plus souvent sur le déploiement de protocoles scientifiques et la réalisation de travaux, ainsi que sur des avis conformes sur des projets de développement d'énergie renouvelable (EnR) en Aire

optimale d'adhésion. Un peu plus de la moitié des dossiers reçoivent des avis favorables simples, sans préconisation ajoutée, et 10% sont défavorables (7 avis en tout) - comprenant divers projets de développement d'EnR en Aire optimale d'adhésion, 2 projets de travaux forestiers et l'extension d'un bâti isolé en forêt.

Certains de ces avis ont été rendus dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve intégrale (évolution du plan de circulation, mise en place de barrières, modalités de régulation). D'autres ont également répondu à des saisines de l'établissement public (avis rendu sur l'opportunité de création du centre d'études et de ressources sur la forêt) et d'actions liées à la gestion forestière (gestion des îlots de vieillissement, méthodes de protection des plants forestiers de la pression d'herbivorie...).

Parmi les autres activités, certains membres du CS ont été mobilisés dans le cadre du pilotage d'un stage visant à identifier les espèces de faune à enjeux du Parc national de forêts, dans le suivi du schéma d'interprétation des patrimoines, dans la mise en place de l'observatoire cynégétique, ainsi que pour le dispositif d'évaluation de la Charte. Enfin le président du CS participe régulièrement aux instances délibératives (Bureau et CA) du Parc national ainsi qu'à la commission scientifique des parcs nationaux qui réunit des membres du CS de l'OFB et les présidents de CS des 11 parcs nationaux.





BILAN D'ACTIVITÉ DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL (CESC) DU PARC NATIONAL

En 2023 le Conseil économique social et culturel (CESC) s'est réuni à l'occasion de deux plénières (21 février et 27 septembre) avec une bonne participation constatée.

Les groupes de travail se sont réunis plus régulièrement et ont pu présenter les résultats de leurs travaux.

Le CESC a rendu les 4 avis suivants : (1) partage de l'espace, (2) méthanisation agricole, (3) pédagogie fondée sur la nature, (4) centre d'étude et de ressources sur la biodiversité forestière.

En fin d'année, deux nouvelles saisines ont été formulées par la direction du Parc national : « Anticiper les conséquences du retour naturel du loup sur le territoire du Parc national de forêts » et « Lieux de mémoire associés à la forêt : recensement des initiatives et développements potentiels ».

Un projet impliquant le CESC sur la définition d'une feuille de route et d'un narratif pour accompagner la transition écologique du territoire a également été initié, l'objectif étant de mobiliser le CESC sur la conduite d'actions et de réflexions communes sur cette thématique.

Enfin, le CESC s'est prononcé favorablement sur la possibilité de bénéficier d'un accompagnement par une facilitatrice en intelligence collective afin de travailler la « Posture CESC » et d'acquérir des outils et techniques d'animation. Cette formation est programmée pour une mise en place début 2024.





© JY Vansteelant

CONFÉRENCES DES MAIRES

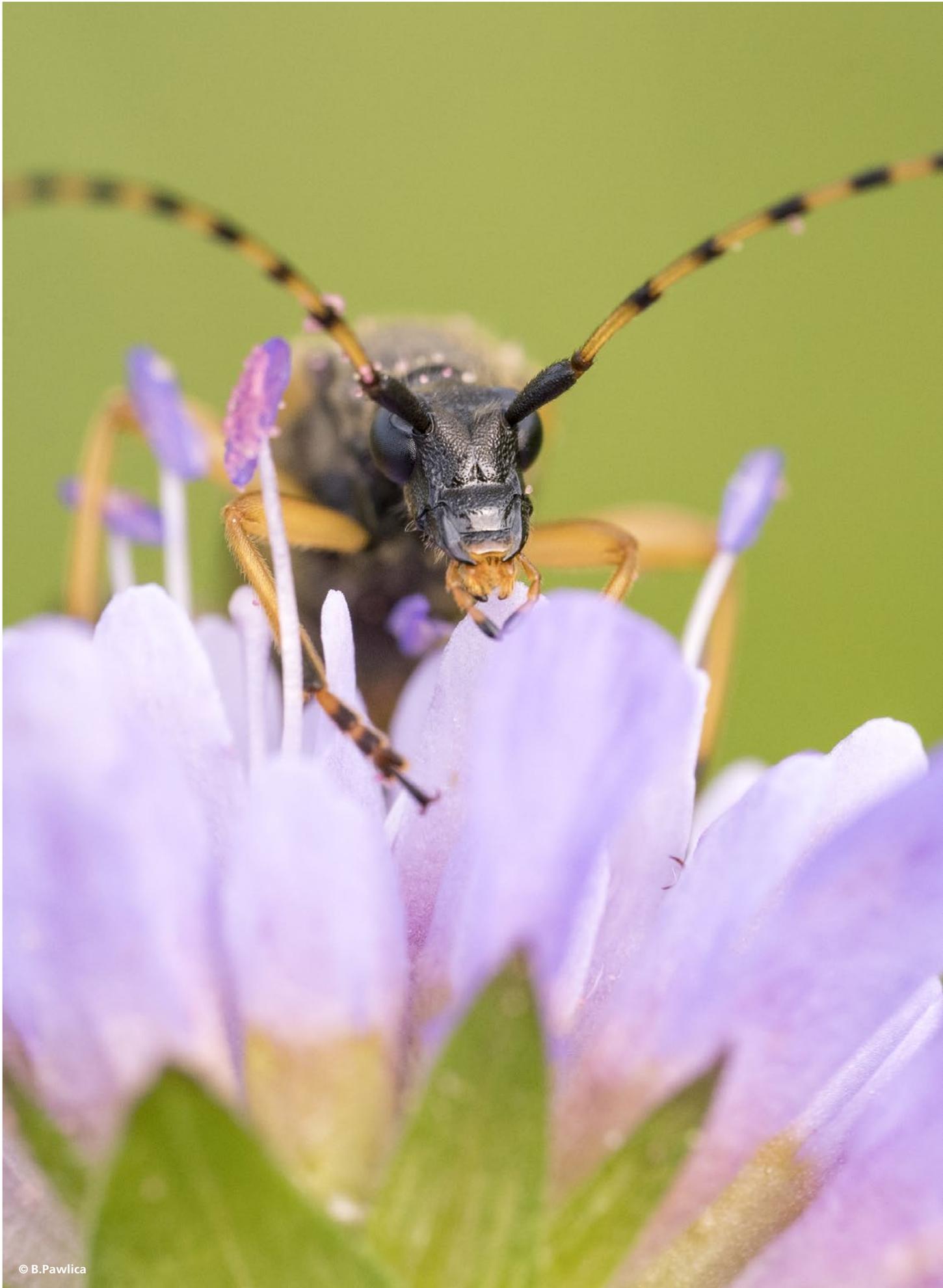
En 2023, le Parc national a organisé deux Conférences des maires. Cette année, les équipes ont cherché à faire évoluer l'organisation de ces conférences afin qu'elles soient plus participatives pour les élus. Le Parc national a notamment fait appel à des animateurs extérieurs afin de dynamiser les échanges. Après des points d'actualité rapides, les échanges sont organisés sous forme de table-rondes thématiques qui permettent de faire dialoguer agent-es du Parc national, expert-es des sujets évoqués et élu-es du territoire.

La première conférence a eu lieu à Aubepierre-sur-Aube le 25 mai. Les participant-es ont pu échanger sur les Atlas de la biodiversité communale, avec le témoignage des maires de Colmier-le-Haut, M. Éric Triboulet et de Vals-des-Tilles, Mme Anne-Cécile Dury ; sur les Aires terrestres éducatives avec la participation de la présidente du CESC, Mme Claire Colliat et du maire de Voulaines-les-Templiers, M. Marcel Vernevaut ; sur la mise en tourisme du territoire avec les prises de paroles du maire d'Auberive, M. Jean-Claude Volot et du maire de Châtillon-sur-Seine, M. Roland Lemaire.

Pour la deuxième conférence, qui a eu lieu à Montigny-sur-Aube le 07 décembre, les maires avaient pu faire remonter leurs attentes quant aux sujets à évoquer. C'est ainsi qu'ont été abordés :

- La gestion forestière et les adaptations aux changements climatiques, en présence de M.Sylvain Gaudin du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Grand Est et de M.Guy Durantet, vice-président du SIGFRA ;
- Le développement des infrastructures touristiques du Parc national avec l'intervention de Mme Marie-Claude Lavocat, maire de Châteauvillain
- Le développement des énergies renouvelables et leurs conséquences sur la biodiversité avec la participation de M. Jean-Claude Volot, maire d'Auberive et de Mme Cécile Ponsot, Maire de Grancey-le-Château-Neuveville.

En moyenne, ces deux conférences ont réuni plus de 40 participants par session.





6

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

VISITE OFFICIELLE



La visite a débuté par un accueil républicain à la « porte de Cœur » en forêt de Châtillon et s'est prolongée par une déambulation en forêt, guidée par Pauline Corpet, technicienne forêt-chasse, qui a pu faire découvrir les différentes essences forestières présentes dans le massif, et établir un lien avec les enjeux du dérèglement climatique.

La deuxième étape de la visite se situait à Recey-sur-Ource, où les enfants qui bénéficiaient d'une animation organisée par Franck Jury, chargé de mission EEDD, sur leur aire terrestre éducative (ATE) ont pu échanger avec les ministres sur ce dispositif d'apprentissage, notamment sur la thématique de la conservation des insectes.

Le vendredi 26 mai dernier, le Président Nicolas Schmit et le Directeur Philippe Puydarrieux ont eu l'honneur d'accueillir Madame la Première ministre Elisabeth Borne, Messieurs les Ministres Christophe Béchu et Marc Fesneau, Mesdames les Secrétaires d'Etat Bérangère Couillard et Sarah El Haïry ainsi que Monsieur Virginijus Sinkevičius, commissaire européen à l'environnement à l'occasion d'une visite officielle sur le territoire du Parc national de forêts.

Enfin, les ministres ont visité le chantier de restauration et d'aménagement du marais des Brosses, où ils ont été accueillis et guidés par Matthieu Delcamp, responsable du pôle Connaissance et patrimoines, et Julie Lambrey, chargée de mission Biodiversité.

Cette visite a été l'occasion pour les équipes du Parc national de mettre en avant les innombrables qualités du territoire et de le valoriser au niveau national.

Cette visite a été organisée à l'occasion de la fête de la Nature, pour évoquer les enjeux de la biodiversité, et la révision de la « stratégie nationale pour la biodiversité ».

La visite s'est achevée par un déjeuner républicain à Châtillon-sur-Seine.





CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE FORÊTS À LA VIE DU COLLECTIF DES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS

1963 – 2023 : 60 ANS DE PROTECTION FORTE

Lancé en 1963 avec la création du Parc national de la Vanoise, le modèle français de Parc national a maintenant 60 ans de savoir-faire. Le plus ancien des établissements, le Parc national de la Vanoise, a célébré ses 60 ans le 6 juillet à Pralognan-la-Vanoise avec l'ensemble des partenaires locaux et nationaux et le Parc national de Port-Cros a célébré son sixième anniversaire à Hyères le 14 décembre en y associant de grands témoins.

Le collectif des parcs nationaux s'est associé à ces anniversaires célébrant le modèle du parc national français. 60 ans d'existence, ce sont des années d'observation de la nature, d'actions en faveur de la faune et de la flore, de sensibilisation aux enjeux de préservation et d'accueil du public, de concertation avec les acteurs locaux... les parcs nationaux ont acquis un recul et une expertise qui leur permettent de faire face aux enjeux et pressions et d'innover pour préparer l'avenir. Les plus jeunes Parcs nationaux comme le Parc national de forêts peuvent donc s'appuyer sur la force du collectif et un modèle de gestion des espaces naturels solide.

GOVERNANCE ET REPRÉSENTATION COLLECTIF

Le Parc national de forêts s'est pleinement investi dans le collectif des parcs nationaux de France qui regroupe les onze parcs nationaux français. Le directeur, Philippe Puydarrieux et son adjointe, Véronique Genevey, ont participé aux séminaires semestriels en avril au Parc national de Port-Cros et en octobre au Parc national de forêts, en présence de représentants de l'Office français de la biodiversité (OFB) et du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT). Ce dernier séminaire a notamment permis une rencontre avec Célia De Lavergne, Directrice de l'eau et de la biodiversité au MTECT.

Le collectif est également organisé autour des présidents des Conseils d'administration de chacun des onze établissements publics auquel participe Nicolas Schmit, président du Conseil d'administration. Rozenn Hars, présidente du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise préside depuis avril 2022 la Conférence des présidents qui s'est réunie en présentiel en avril dernier à Porquerolles. Une délégation de la Conférence des présidents a aussi été reçue par l'ex-Secrétaire d'État en charge de l'écologie, Bérange Couillard, le 26 juin 2023 afin d'échanger sur les missions des parcs nationaux et les défis auxquels les établissements font face.

Le collectif assure également le portage du positionnement des parcs nationaux dans les discussions nationales sur les politiques publiques environnementales, dont la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) adoptée le 27 novembre dernier. En 2023, représentés par la déléguée des parcs nationaux, Blandine Descamps-Julien, au sein du Comité national biodiversité, les parcs nationaux y ont fait valoir leurs spécificités et ont veillé à ce que leurs enjeux y soient bien inscrits.

En novembre 2023, le collectif a été auditionné par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. Les éléments de discussion ont été intégrés dans le rapport sur le projet de loi de finances 2024 mettant en exergue les moyens nécessaires à la réalisation des missions régaliennes des parcs nationaux. Après un dialogue budgétaire avec la Direction de l'eau et de la biodiversité du MTECT, les parcs nationaux se félicitent de la réévaluation de leur dotation totale de plus 3,8 millions d'euros ainsi que l'augmentation du plafond d'emploi des deux parcs nationaux créés ces dernières années, le Parc national des Calanques et le Parc national de forêts. Le Parc national de forêts verra ainsi son plafond d'emploi relevé de 10 ETP en 2024 et du budget correspondant au financement de la masse salariale associée.

Le collectif porte également des positionnements et doctrines communes sur les sujets d'actualité des politiques publiques environnementales et les défis des territoires des parcs nationaux : énergies renouvelables, pollution lumineuse, loup et agropastoralisme, enjeux des territoires de montagne et fréquentation touristique. Les parcs nationaux ont participé au congrès One Planet Polar Summit, consacré aux glaciers et aux pôles, en novembre dernier au Muséum national d'Histoire naturelle pour évoquer l'impact global du réchauffement climatique sur les zones périglaciaires et les stratégies d'adaptation des professionnels de la montagne. L'année prochaine, les parcs nationaux seront mobilisés pour la COP16 sur la biodiversité qui se tiendra à Cali en Colombie et en 2025 à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan.





© B.Pawlica

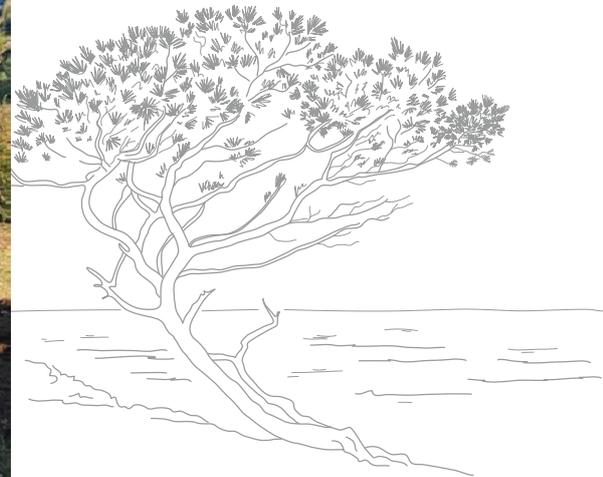


© M. Gasquy



© I. Martel

Le collectif des parcs nationaux
rassemblé à Porquerolles



© PNF



© PNF

L'ACCUEIL DU SÉMINAIRE DES DIRECTEURS AU PARC NATIONAL DE FORÊTS

Du 16 au 18 octobre 2023, le Parc national de forêts a accueilli pour la première fois le collectif des directions des parcs nationaux français pour son séminaire semestriel. Il a permis de réunir les directions des onze parcs nationaux et d'offrir des temps d'échanges avec leur Ministère de tutelle et la direction de l'Office français de la biodiversité.

Le séminaire était présidé par Aline Comeau, directrice du Parc national du Mercantour. Les temps de travail ont permis un suivi des actualités et des enjeux inter-parcs, que ce soit en lien avec les sujets administratifs, touristiques, scientifiques, informatiques, de surveillance ou encore éducatifs. Le partage d'expériences entre établissements est toujours très enrichissant et permet de mutualiser des outils et d'envisager des actions communes.

Le dernier jour, le collectif des parcs nationaux a accueilli la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et la Direction des aires protégées de l'Office français de la biodiversité (OFB). C'était l'occasion de faire le point sur la contribution des parcs nationaux aux politiques nationales en tant qu'acteurs territoriaux de la planification écologique et sur la mise en œuvre de la convention de rattachement à l'OFB.

Ce séminaire fut également l'opportunité de se pencher sur les spécificités du Parc national de forêts, créé en 2019. Alors que le modèle de parc national à la française fête ses 60 ans, il a bénéficié de la maturité du collectif et sa jeunesse est source d'agilité et d'inspiration pour le collectif.

Pendant le séminaire, les directeurs accompagnés des représentants de la DEB et de l'OFB ont pu découvrir un certain nombre de projets déployés par le Parc national depuis sa création, dont le plus emblématique est la création de la Réserve intégrale forestière d'Arc-Chateauvillain. Une visite de la Maison du Parc national – Maison de la Forêt de Leuglay a aussi permis d'échanger avec des partenaires du parc national. Tout au long du séminaire, le collège de directions a aussi pu découvrir les réalisations de plusieurs bénéficiaires *Esprit parc national - forêts* dont la Maison de Courcelles, lieu pluridisciplinaire dédié à la sensibilisation des jeunes générations, à la formation et la résidence d'artistes, ainsi qu'à l'accueil de maraîchers, ou boulangers.

Le collectif a également inauguré une nouvelle exposition photo dédiée aux paysages des onze parcs nationaux français. Situés en extérieur, les panneaux photos sont disposés sur le parvis du siège du Parc national et offrent un cheminement entre l'école municipale d'Arc-en-Barrois et la cantine. L'exposition donne à voir les multiples visages des parcs nationaux, à la fois des paysages grandioses, des espaces fragiles à préserver, des territoires habités où les activités humaines cohabitent avec la nature... de quoi faire rêver et réfléchir petits et grands !





ACTIONS COLLECTIVES INTER-PARCS

Des groupes de travail inter-parcs pour répondre aux enjeux de demain

L'action collective des parcs nationaux se concrétise notamment au sein des groupes de travail inter-parcs animés pour la plupart par l'OFB.

Ces groupes permettent d'échanger sur des thématiques transversales comme l'agriculture, l'éducation à l'environnement et au développement durable, le tourisme, la police ; et également de porter une réflexion sur les politiques des établissements via le groupe réunissant les secrétaires généraux.

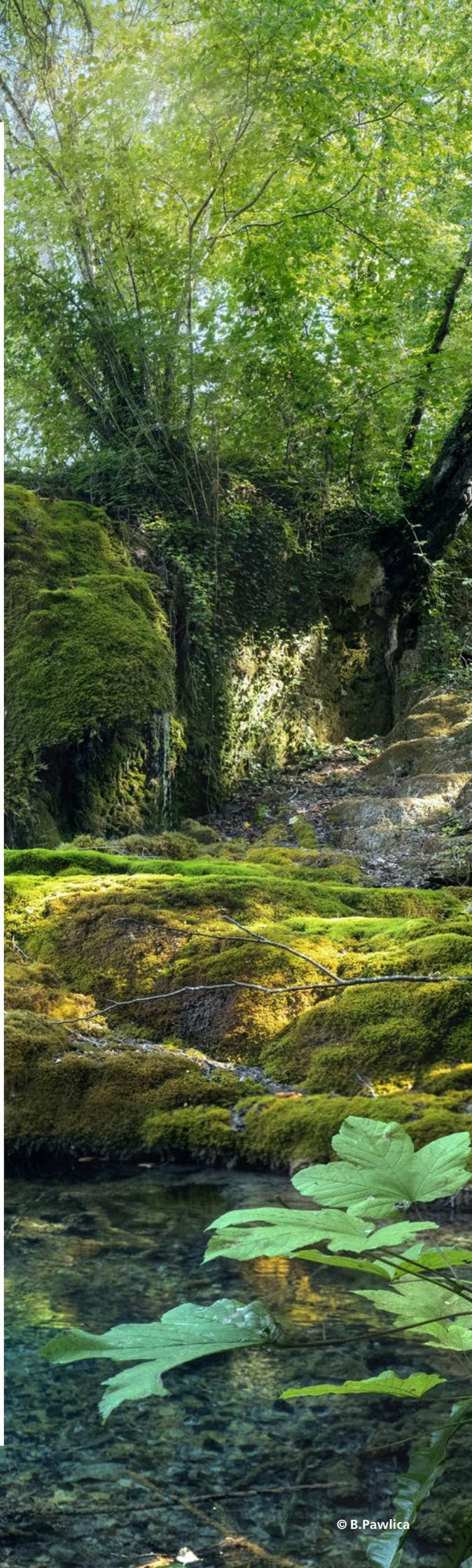
Des synergies scientifiques pour appréhender les enjeux globaux

L'apport des parcs nationaux pour la science est un des axes importants des dynamiques inter-parcs. Les échanges entre les services de connaissance scientifique, les programmes de recherche mobilisant plusieurs parcs nationaux et la Commission scientifique des parcs nationaux (CSPN) permettent la mise en cohérence des stratégies scientifiques. Ces échanges entre les membres des Conseils scientifiques permettent de partager les enjeux globaux et les dernières connaissances scientifiques pour éclairer au mieux les décisions de chacun.

Coopération internationale, le modèle Parc national français plébiscité

L'année 2023 est celle de la concrétisation d'une cellule de coopération internationale rassemblant le collectif des parcs nationaux, la Fédération des parcs naturels régionaux, la Fédération des conservatoires d'espaces naturels et les Réserves naturelles de France : NatureXpair, the French hub for protected areas & people. Avec les partenaires de NatureXpair, le collectif poursuit son engagement à contribuer à la réalisation des objectifs adoptés lors de la COP15 à Montréal et à encourager le développement de modèles d'aires protégées innovants. Fin 2023, le collectif des parcs nationaux est devenu membre du groupe de travail français de la High Ambition Coalition for Nature & People (HAC N&P). La HAC N&P a été lancée lors du One planet summit on biodiversity et regroupe aujourd'hui 115 pays.

Le directeur du Parc national de forêts a représenté le collectif des parcs nationaux à l'évènement célébrant le 75^e anniversaire de la création de l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN) à Fontainebleau le 14 novembre 2023.



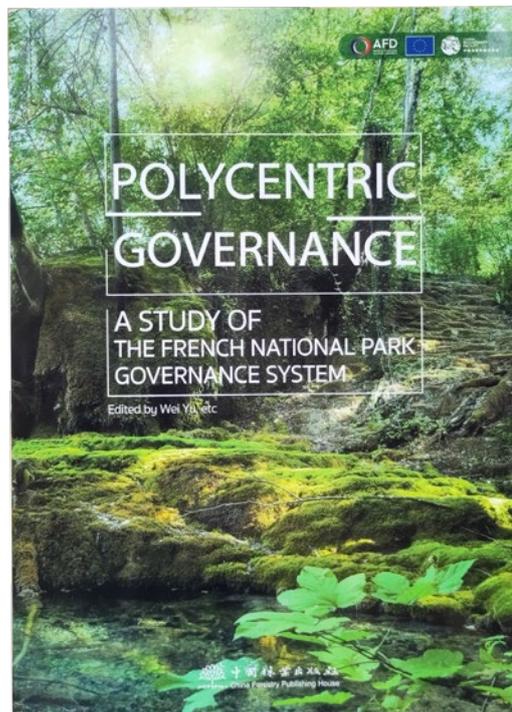
LE PARC NATIONAL DE FORÊTS À L'INTERNATIONAL

Le Parc national de forêts a initié des démarches de labellisation destinées à lui offrir une visibilité plus importante à l'international. Ainsi suite au diagnostic sur la pollution lumineuse, une démarche de certification « réserve internationale de ciel étoilé (RICE) » est initiée.

Une rencontre a également été organisée avec le European Rewilding Network (ERN) afin d'y inscrire la Réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain. Une démarche d'évaluation a été réalisée afin d'initier l'intégration de ce réseau européen.

Le Directeur, Philippe Puydarrieux est intervenu dans le cadre de la conférence sur le premier volume du programme de recherche sur le modèle français des parcs nationaux et la réforme nationale du système d'aires protégées organisée en Chine, le 13 juin 2023 en lien avec l'OFB, l'AFD, et le NFGA.

La tuffière de Rolampont (photographie de Benjamin Pawlica) illustre la première de couverture de l'ouvrage produit dans le cadre de cette coopération franco-chinoise sur les parcs nationaux.



Le 15 décembre 2023, la Direction et la présidente du CESC, Claire Colliat, ont accueilli une délégation du Parc national chinois du Sanjiangyuan. Cette délégation a été reçue au siège du Parc national de forêts à Arc-en-Barrois pour des échanges sur les enjeux de conservation des deux parcs nationaux et notamment sur la mobilisation de la société civile dans le cas du Parc national de forêts.

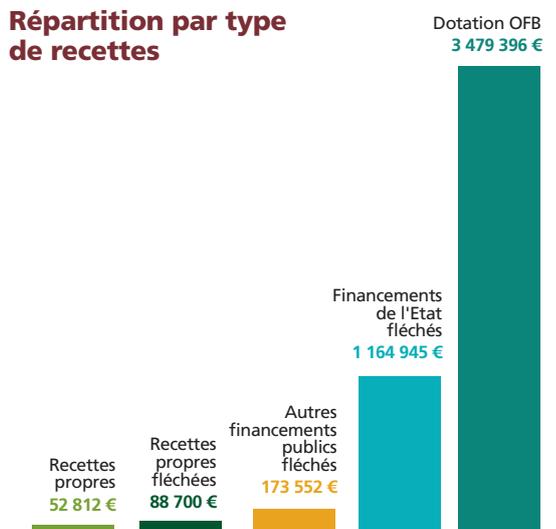


© PNF

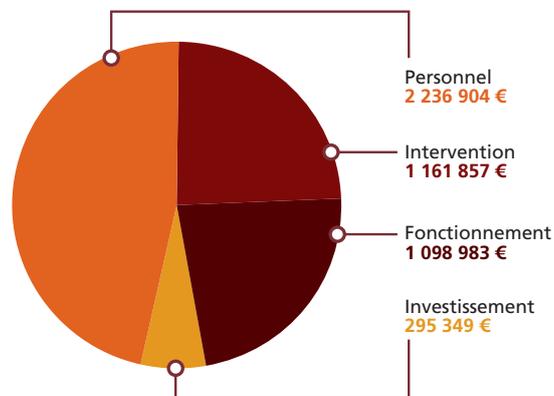
LE BUDGET

En 2023, les recettes du Parc national de forêts s'établissent à 4 959 406 €.

Répartition par type de recettes

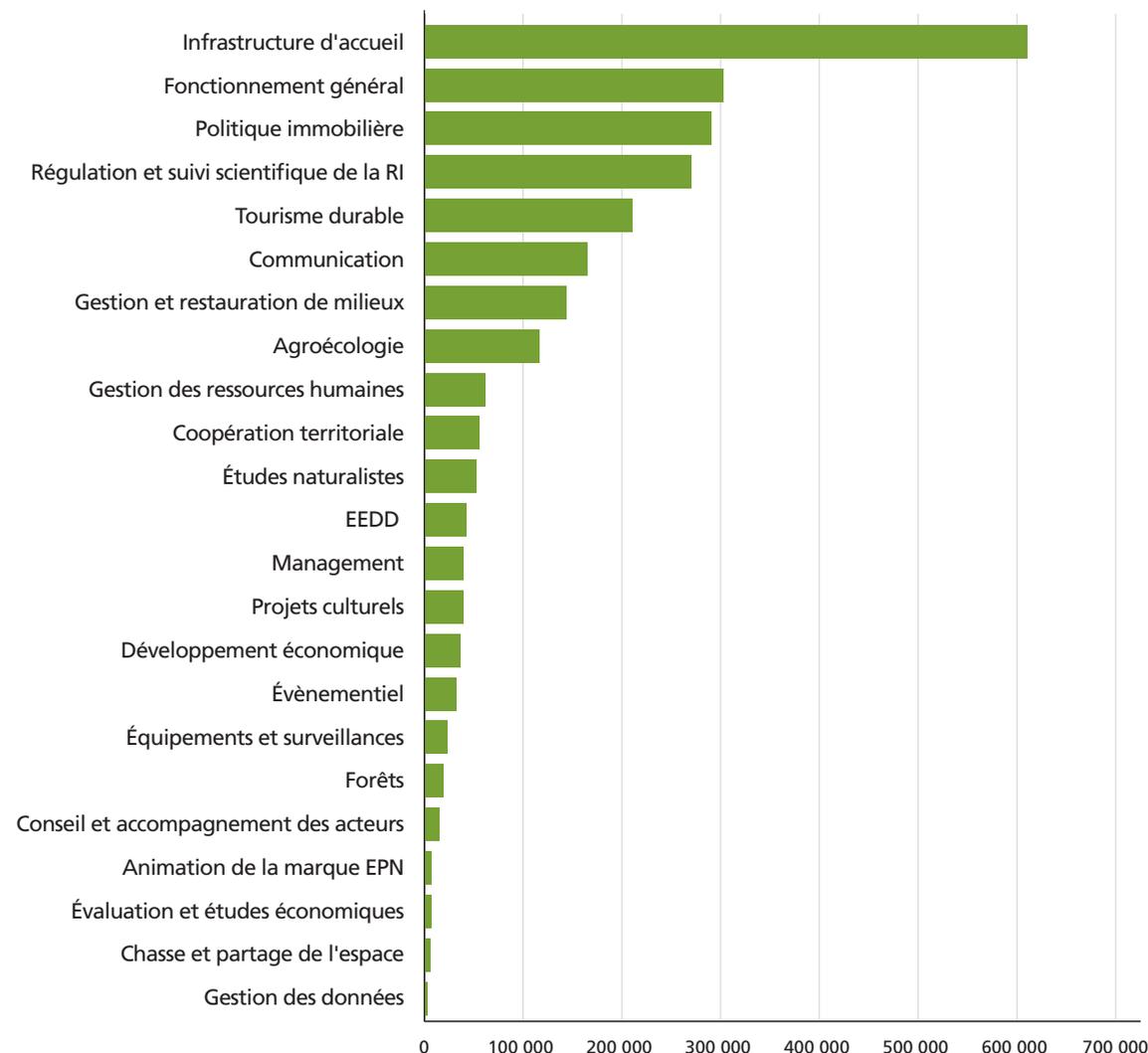


Répartition des crédits de paiement entre les postes de dépense



Les engagements réalisés en 2023 (consommation en autorisations d'engagements) se portent à 4 007 089 €. La consommation en crédits de paiement s'élève à 4 793 094 €.

Dépenses par thématique (hors personnel)



RESSOURCES HUMAINES

En 2023, le Parc national a vu quelques changements au sein de son équipe permanente avec le recrutement :

- d'une géomaticienne ;
- d'une secrétaire générale ;
- d'une garde-monitrice sur le secteur de Leuglay ;
- d'un secrétaire général adjoint ;
- d'une chargée de mission « Forêts et Réserve intégrale » ;
- d'un chef de service pour le service Gestion et Protection

Le Parc national de forêts a aussi pu compter dans ses effectifs plusieurs nouveaux-elles apprenti-es :

- un apprenti en BTS GPN pour travailler sur les Atlas de la Biodiversité Communale pour 1 an ;
- un apprenti garde-moniteur en BTS GPN pour 2 ans ;
- une apprentie en master de Communication pour 1 an ;

- une apprentie en Ressources Humaines pour 1 an.

Comme l'année précédente, les équipes du Parc national ont été renforcées sur la période estivale avec trois personnels dédiés à l'animation et cinq personnels dédiés à l'accueil sur les Maisons de Parc national et dans les offices de tourisme de Chatillon-sur-Seine et Arc-en-Barrois. Des appuis temporaires ont également été sollicités au cours de l'année pour travailler sur l'archivage, les mesures agro-environnementales et climatiques, les milieux humides et les zones Natura 2000.

Au cours de l'année, les équipes ont également accueilli plusieurs volontaires du service civique (VSC) pour le suivi des pièges photos, l'éducation à l'environnement, l'organisation d'événements, la création des itinéraires touristiques ou encore le suivi des ABC. Un stagiaire a également travaillé sur la liste des espèces à enjeux du Parc national de forêts.



Grâce à l'appel à projet « Biodiversité » de la région Bourgogne-Franche-Comté, le Parc national de forêts a également pu recruter 3 chargées de projet pour une durée de 3 ans. Elles travailleront sur les thématiques suivantes :

- Le suivi et la mise en place de plans d'actions pour les espèces à enjeux du territoire ;
- La création d'une typologie des prairies du Parc national pour faciliter leur gestion ;
- L'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité des forêts du Parc national au changement climatique adjoint d'un plan d'adaptation cohérent avec ce diagnostic.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL ŒUVRE POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE HOMMES ET FEMMES

Le Parc national s'inscrit dans la politique gouvernementale de lutte contre les inégalités professionnelles. Après la nomination d'une référente à l'égalité professionnelle au sein de son équipe, l'année 2023 a été l'occasion de sensibiliser les équipes à travers différentes actions :

- La diffusion d'informations sur cette thématique à l'aide de la newsletter interne ;
- Des actions de communication spécifiques organisées pour les journées du 08 mars 2023 et du 25 novembre 2023, respectivement journée internationale des droits des femmes et journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;

- L'organisation d'un atelier dédié aux violences sexistes et sexuelles dans l'environnement professionnel au cours de la réunion d'équipe de fin d'année. À l'occasion de la réunion d'équipe du 14 décembre 2023, tous les personnels du Parc national de forêts ont bénéficié de la venue d'une troupe de théâtre spécialisée qui a permis de réfléchir tous ensemble sur les comportements problématiques que chacun.e peut rencontrer au cours de sa vie professionnelle.

Le Parc national de forêts cherche également à avoir une attention particulière lors de l'organisation de ses événements et conférences pour équilibrer les panels d'intervenant.es et favoriser ainsi la mixité des prises de parole.

MISSIONS MUTUALISÉES AVEC L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB) ET AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

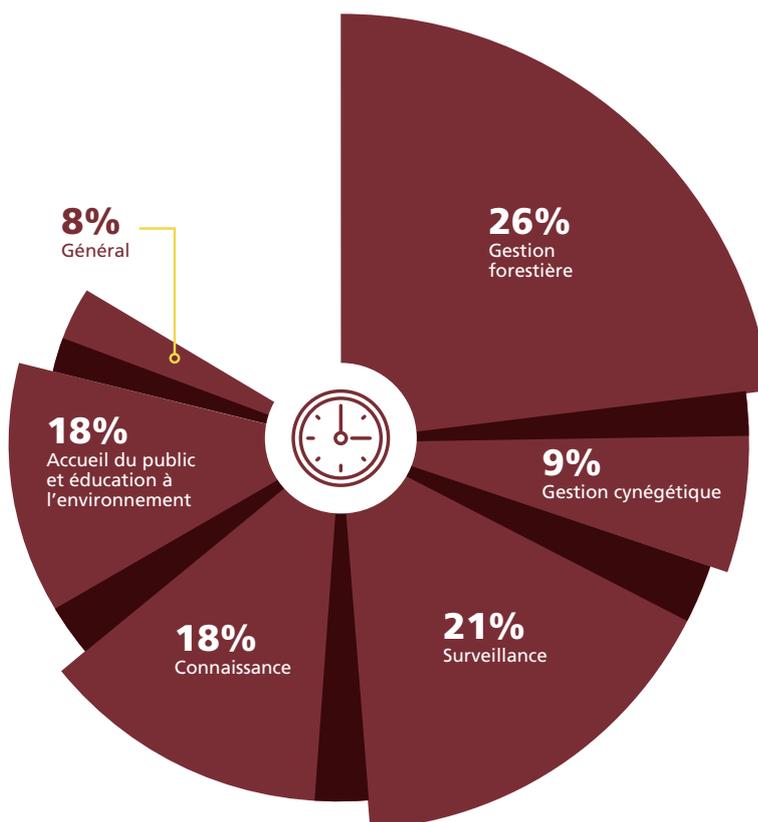
La convention tripartite établie le 17 septembre 2020 entre le Parc national de forêts, l'OFB et l'ONF prévoit la mutualisation de 12 ETPT de la part de l'ONF et de 4 ETPT de la part de l'OFB pour la mise en œuvre de missions pour le compte du Parc national de forêts.

LES MISSIONS MUTUALISÉES ENTRE L'ONF ET LE PARC NATIONAL DE FORÊTS

En 2023, l'ONF a mobilisé 8,31 ETPT pour les missions mutualisées avec le Parc national de forêts (source comptabilité analytique de l'ONF). 0,66 ETPT sur 8,31 (soit 8% du temps effectif) ont été affectés à des missions d'ordre général incluant le temps de réunion et de formation, illustrant le coût de gestion du dispositif. Ces 8,31 ETPT se répartissent comme suit :

Grands domaines de mutualisation	ETPT
Général	0,66
Gestion forestière	2,19
Gestion cynégétique	0,75
Surveillance	1,75
Connaissance	1,46
Accueil du public et éducation à l'environnement	1,48
Gestion conservatoire milieux non forestiers	0,01
Total	8,31

**Répartition du temps
passé par les agents ONF
en missions mutualisées
pour l'année 2023**



DOMAINE « GESTION FORESTIÈRE »

Prévu : 4 ETPT – Réalisé en 2023 : 2,19 ETPT

L'activité principale du grand domaine **gestion forestière** concerne la mise en place de la **trame de naturalité** composée d'**îlots de vieux bois** et d'**arbres-bio**.



Nombre d'arbres-bio marqués lors de la campagne de martelage 2022-2023

Une proposition de **trame d'îlots de vieux bois** a été cartographiée sur **82 % des forêts domaniales du Cœur de parc national**. La grande majorité est en cours de validation. Seul 1% de la surface a été conforté par un aménagement validé.

DOMAINE « GESTION CYNÉGÉTIQUE »

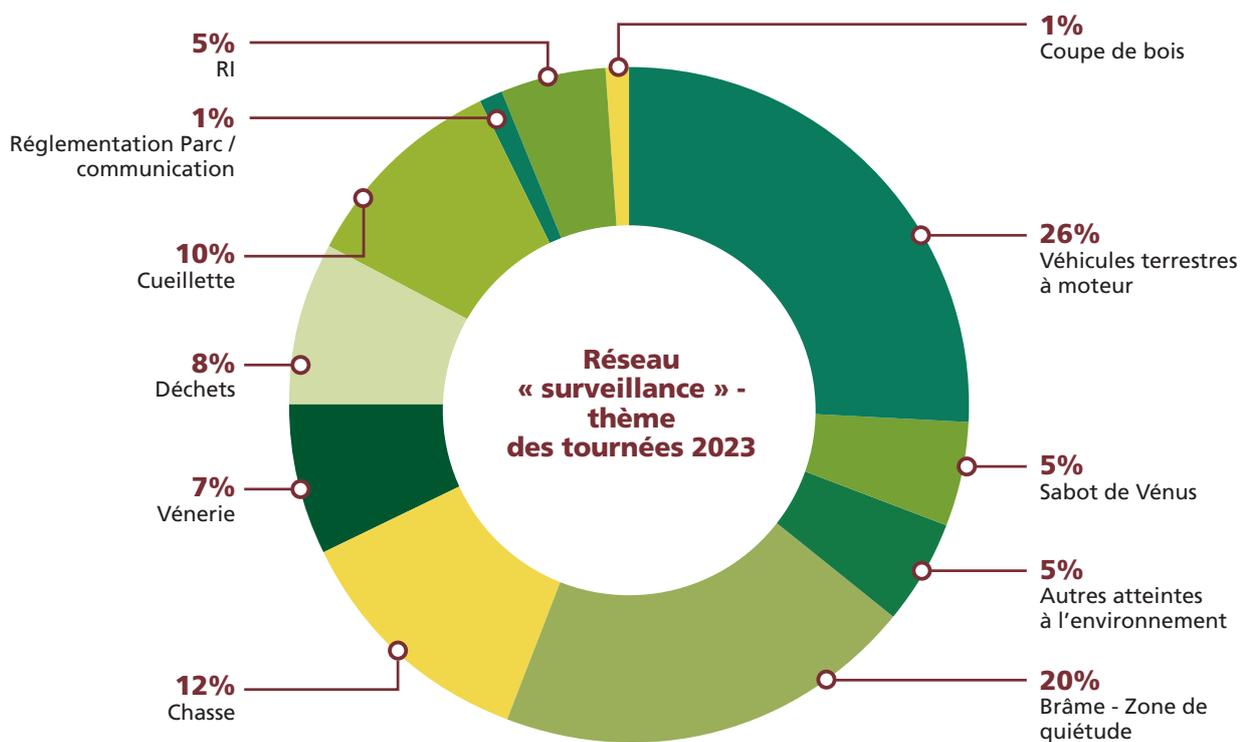
Prévu : 2 ETPT – Réalisé en 2023 : 0,75 ETPT

Concernant la **gestion cynégétique** les deux principaux postes sont la mesure d'indices de **changement écologique** qui représentent 55 % du temps mutualisé et la contribution au dispositif de **régulation en Réserve intégrale** qui représente 28% du temps passé.

DOMAINE « SURVEILLANCE »

Prévu : 3 ETPT – Réalisé en 2023 : 1,75 ETPT

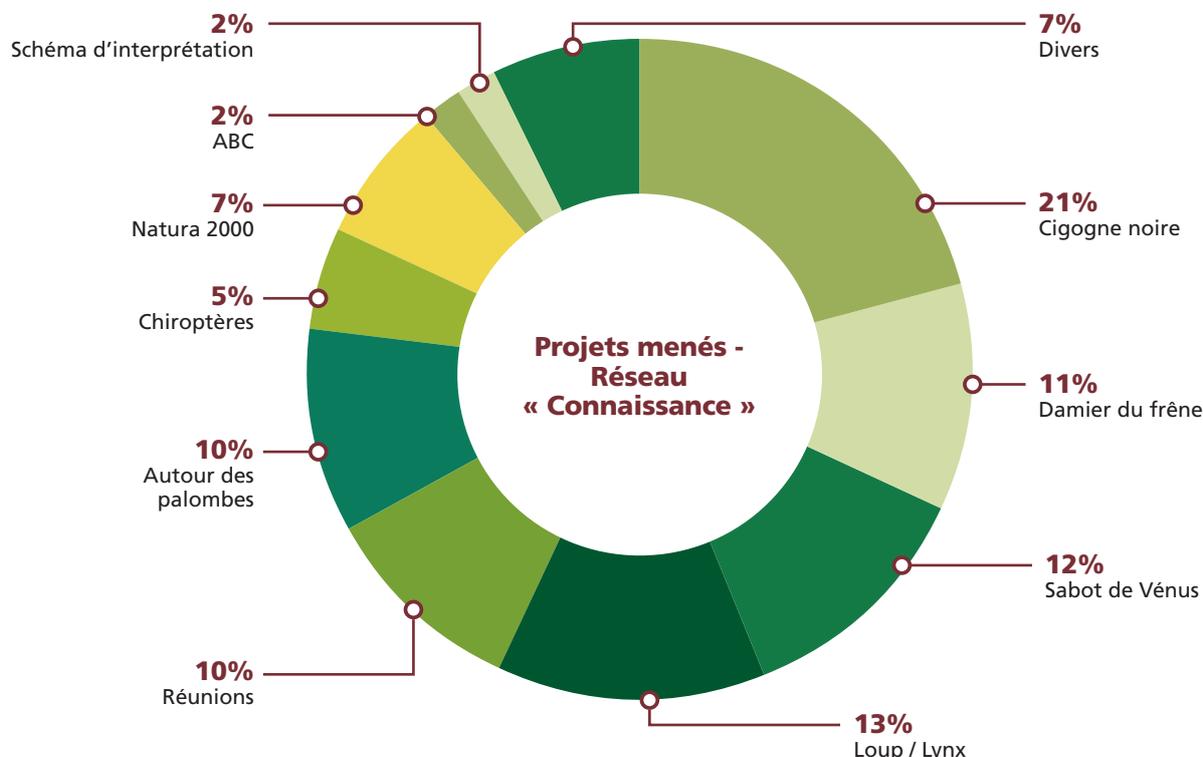
Les **tournées de surveillance pilotée** sont la principale activité du réseau mutualisé **surveillance** entre l'ONF et le Parc national. Sept procès-verbaux et 4 timbres-amendes ont été dressés à l'occasion de ces tournées.



DOMAINE « CONNAISSANCE »

Prévu : 1,5 ETPT – Réalisé en 2023 : 1,47 ETPT

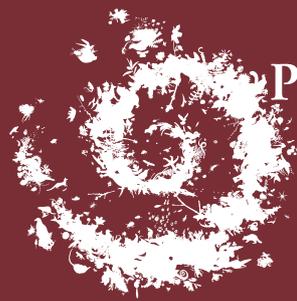
Le temps passé par les agents ONF du réseau **connaissance** est réparti de manière équilibrée entre les études portant sur les principales espèces emblématiques du Parc national de forêts.



DOMAINE « ACCUEIL ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Prévu : 1,5 ETPT – Réalisé en 2023 : 1,48 ETPT

Enfin, les agents ONF du réseau **accueil du public et éducation à l'environnement** ont préparé et animé 45 sorties sur les 101 proposées par le Parc national de forêts en 2023. L'année commence par les Journées Internationales des Forêts en Mars et se termine avec les vacances d'automne, avec un pic d'activité lors de la période estivale. La préparation et les formations ont représentés la moitié du temps passé en 2023, illustrant l'investissement important de ce réseau afin de capitaliser pour les années à venir.



Parc national de forêts

Parc national de forêts
20 rue Anatole Gabeur
52210 Arc-en-Barrois

Tél. : 03 25 31 62 35

www.forets-parcnational.fr



**POUR VOUS INSCRIRE
À NOTRE LETTRE
D'INFORMATIONS,
FLASHEZ CE CODE →**

